

JOURNAL HELVETIQUE

OU

RECUEIL

DE PIÈCES FUGITIVES DE
LITTÉRATURE CHOISIE;

DE POÉSIE ; DE TRAITES
d'Histoire, ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

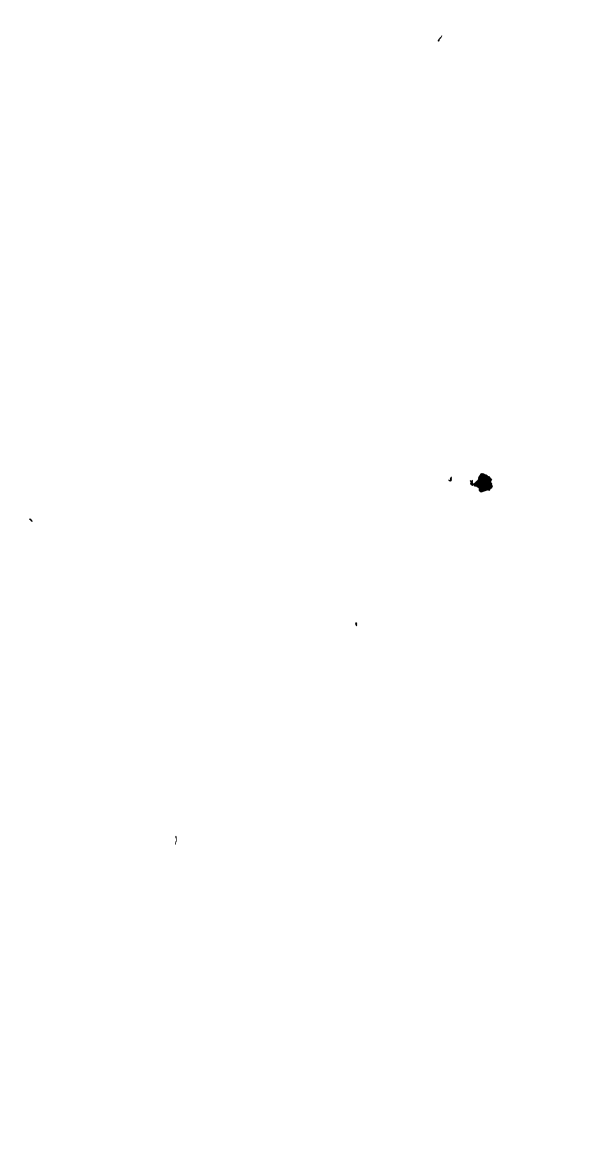
DÉDIÉ AU ROI.

AVRIL 1744.



À NEUCHÂTEL.

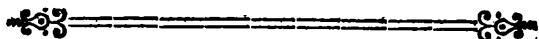
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES 1744.





JOURNAL
HELVETIQUE,
DEDIE AU ROI.

AVRIL 1744.



IV. LETTRE

*A M. ALTMAN, Professeur en Grec & en
Morale dans l'Académie de BERNE, sur
le Culte des Dieux Etrangers à Rome. **

MONSIEUR,

Toutes les mesures, tous les Edits des
Magistrats, dont j'ai parlé jusqu'ici,
n'avoient pour objet que les Dieux Etran-
gers en général, excepté le Décret contre
les Bacchanales. Les Divinités Egyptien-
nes n'y eurent de part, qu'entant qu'elles
pouvoient être comprises sous cette déno-
mination. Ce n'est pas qu'elles n'eussent à
Rome des Adorateurs, ce dont on ne sau-

V 2

apa.

roit douter après ce qui à été dit; Mais apparemment que leur Culte n'avoit encore doné aucun lieu aux Magistrats d'user de leur autorité pour en prévenir, ou réprimer les abus, parce qu'ils n'étoient pas contraires à l'Ordre public. Ils le devinrent, sans doute, puis qu'ils firent le sujet de plusieurs Ordonnances du Sénat, qui fourniront assés de matière à cette Lettre, pour que je n'y parle presque que du Culte d'Isis.

J'ai dit que Valère Maxime avoit conservé la mémoire d'une exécution faite contre les Temples de cette Déesse & de Sérapis. *Le Sénat*, dit cet Auteur ^a, *ayant ordonné que les Temples d'Isis & de Serapïs fussent abatus, & aucun Ouvrier n'osant y porter la main, le Consul L. Æmilius Paulus posa sa Robe, prit une hache, & enfonça la Porte du Temple.*

Aucun autre Historien ne faisant mention de cet acte de vigueur du Consul, on ne convient pas sur le tems. Il y a eu trois ou quatre Consuls de ce Nom. Le premier fut revêtu de cette dignité avec *M. Livius Salinator* l'An DXXXIV. & avec *M. Terentius Varro* l'An DXXXVII. Le second eut

^a L. Æmilius Consul, cum Senatus Isis & Serapis sana diruenda censuisset, eaque nemo opificum attingere auderet; posita Prætexta securim arripuit, templique ejus foribus infixit. Valer. Max. Lib. I. Cap. III, n. 3.

eut pour Collègue *Cn. Bæbius Pamphilus* ; il étoit fils de *L. Aemilius Paulus*, qui fut tué à la Bataille de Cannes : Son Consulat est mis à l'An DLXXI. L'An DLXXXV. un *L. Aemilius Paulus* fut Consul pour la seconde fois, avec *C. Licinius Crassus* : Il l'avoit été, selon Tite Live, XVII. Ans auparavant, ainsi l'An DLXVIII : Ce premier Consulat ne se trouve pas dans les Fastes. Enfin un *L. Aemilius Paulus*, fils de *Marcus*, fut Consul avec *C. Claudius Marcellus*, l'An DCCIII.

RYCQUIUS ^a croïoit que c'est de Paul-Emite, Consul avec *Salinator*, l'An DXXXIV. que Valère Maxime parloit : Mais aucune raison ne favorise sa conjecture. Postumius n'auroit-il rien touché d'une execution si récente, & jusques là sans exemple, dans son Discours contre les Bacchanales, si elle eût été faite six ans auparavant ?

De plus, à en juger par les termes de Tertullien, tout ce qui se fit contre Isis & Sérapis avant le Consulat de Gabinius & de Pison, c'est-à-dire avant l'An DXCVI. se réduisit à ôter du Capitole les Statues & les Autels de ces Divinités. *Sarapidem & Isidem & Harpocratem cum suo Cynocephalo Capitolio prohibitos, id est Curia Deorum pulsos, Pison & Gabinius Coss. non*

antique Chrétiens, eversis etiam aris eorum
 abdicaverunt turpium & vitiosarum superstitionum
 vitia cohibentes ^a Et dans un autre en-
 droit ^b Ceterum Serapem & Isidem & Arpo-
 cratem & Anubem prohibitos Capitolio Varro
 commemorat, eorumque a Senatu dejectas (Sc.
 Statuas & aras,) non nisi per vim popularium
 restructas: Sed tamen & Gabinius Consul Ka-
 lendis Januariis cum vix hostias probaret, pro
 popularium cœtu, quia nihil de Serape & Iside
 constituisset, potiore habuit Senatus censuram,
 quam impetum vulgi, & aras institui prohi-
 buit.

Il est évident, ce me semble, par ces
 deux passages, où ce qui se passa avant
 Gabinius ne regarda que les Statues & les
 Autels de ces Dieux d'Égypte, que la des-
 truction du Temple dont-il s'agit dans l'ex-
 emple de Valere Maxime, fut ordonnée
 & exécutée depuis l'An DXCVI, sans quoi
 Tertullien n'auroit pas omis cette circon-
 stance, plus convenable encore à son but
 que celles qu'il rapelle.

Aussi le docte Cuper l'a-t-il rapportée ^c à
 L. Aemilius Paulus, Consul de l'An DCCIV.
 ou DCCIII. Mais il a prêté là dessus au Pré-
 sident Du Faur un Calcul que celui ci n'a
 point

^a Apolog. Cap. VI.

^b Ad Nation. Lib. I. Cap. X.

^c Harpocr. p. 148.

point fait. *Du Faur*, (dit *Cuper*.) *place le fait dont parle Valère Maxime, sur l'AnDLX.*^a : *Du Faur* ne dit cependant autre chose si ce n'est, que le même Temple d'Isis, que Tibère fit raser, avoit déjà été démoli par ordre de L. Aemilius Paulus, soixante ans auparavant; c'est à dire, soixante ans avant que Tibère ordonat de l'abattre de nouveau. *Idem Isidis Templum*^b *aut fanum (nescio aut eadem Urbis partē constructum) anno admodum sexagesimo antea jussu Senatus à L. Aemilio Paulo Consule fuisse destructum Valerio admonente, sub initium primi capituli ostendimus.* Dans ce premier Chapitre auquel il renvoye, il ne fixe pas l'année du Décret que le Consul comença à exécuter de sa main à la Soixantième de ce Sixième Siècle de Rome, *ad annum admodum sexagesimum*, come *Cuper* le lui attribue : Il raporte simplement les propres termes de Valere Maxime. Ainsi, *Du Faur*, bien entendu, établit la même Epoque que *Cuper*. Car ces soixante ans d'Ancienneté, qu'il done à l'Ordre du Senat., comptés en remontant depuis celui de Tibère, dont on ne fait

V 4

pas

^a Neque tamen inficius eo nonnullos hoc referre ad A. V. C. 534, quo Consul fuit L. Aemilius Paulus; & Pct. Fabrum 3. Semestr. Cap. 3. ad Annum admodum Harpocr. p. 150.

^b P. Faber. Semestr. Lib. III. Cap. 3. p. 25.

pas précisément l'année, peuvent parfaitement tomber sur l'An DCCIII. ou DCCIV. & ne sauroient absolument porter jusques à l'An DLXXXV. entre laquelle année & la DCCIII. il n'y a point eu de Consul L. Aemilius Paulus : Beaucoup moins pourroient-ils remonter jusques à l'An DLX, ou DLXVIII.

Il faut cependant convenir qu'il y a quelque difficulté à fixer les tems des différens Decrets rendus contre le Culte d'Isis, dont parlent Valère Maxime, Tertullien, Dion, & Arnobe. Mais JACQUES GODEFROI me paroît les avoir rangés dans l'ordre le plus conforme aux termes de ces Auteurs.

„ Le Senat, *dit-il*,^a fit ôter du Capi-
 19 tole les Statues & détruire les Autels d'I-
 20 sis & Serapis, avant le Consulat de Ga-
 21 binus. Le Peuple demandoit avec ins-
 22 tance que ces Autels fussent rétablis. Ga-
 23 binus prenant possession du Consulat le
 24 premier de Janvier, empêcha ce réta-
 25 blissement. Dans la suite ils furent rele-
 26 vés par une émeute populaire. Huit ans
 27 après le Consulat de Gabinus, les Tem-
 28 ples de ces Divinités furent aussi rasés,
 29 L. Aemilius Paulus étant Consul. On
 30 pourroit néanmoins, transposer ces deux
 31 derniers événemens.

Re-

^a In Not. ad Tertull. ad Nat. Lib. I. Cap. X.

Remarquons donc, *Monsieur*, en suivant cet ordre des faits, qu'Isis, & Serapis, Harpocrate & Anubis avoient été placés dans le Capitole, & qu'on les honoroit sur des Autels. On y mettoit, il est vrai, non seulement les Statues des Dieux enlevées des Temples des Peuples vaincus, mais aussi celles des Hommes illustres ^a, sans que pour cela ces Dieux, moins encore ces Hommes, y reçussent des hommages. Les Statues consacrées, qui tomboient entre les mains des Ennemis, cessoient d'être sacrées : Elles entroient dans les biens du Fisc du Peuple Romain ^b. Il falloit une nouvelle consécration pour les rendre l'objet de la vénération publique. C'est ainsi que Q. Fabius Maximus dédia dans le Capitole la Statue d'Hercule qu'il avoit prise à Tarente ^c. Mais quant aux Autels, ils n'étoient élevés que pour y rendre un Culte. Les Dieux d'Egypte étoient donc honorés dans le Capitole, dès le sixième Siècle de Rome, pour le plus tard. Peut-être y avoit il beaucoup plus longtemps : La manière dont LUCAIN fait reprocher à l'Egypte par CORDUS, Quêteur de Pompée, qui venoit d'y être sacrifié à César,

^a Voy. Rycq. de Capitol. Cap. XXVI.

^b Pomponius in L. 36. D. de Religios. & sumpt. fune. & Aur. Victor de Vir. Illust. in Q. Fabio Max.

César, que Rome avoit reçu les Dieux d'Egipste dans ses Temples, suppose qu'ils y avoient été admis avant les Guerres Civiles.

Nos in templa tuam Romana accepimus Isin,
Semideosque Canes, & Sistra jubentibus luxus,
Et quem tu plangens hominem testaris Osirim (a).

Mais quand précisément ? C'est ce qu'on ne sauroit dire, parce que nous ignorons en quel tems ils furent placés dans ce Domicile comun des Dieux.

Quand je dis qu'ils y étoient honorés, je ne veux pas dire que ce fut d'un Culte public, autorisé par le Sénat. La destruction de leurs Autels, ordonnée par le Magistrat, ne permettroit pas plus de le croire, qu'un passage de Cicéron, & ce que nous avons vû de Dion, qu'à peine regardoit-on Isis & Serapis come des Divinités. *Si les Dieux que nous avons reçus & que nous adorons, disoit Cicéron ^b, sont véritablement tels, pourquoi ne mettons nous pas dans ce rang Isis & Sérapis ? Et si nous les y mettons, pourquoy refusons nous de reconnoître les Dieux des Barbares ?* Il étoit permis à des Particuliers de dédier des Statues

a Lucan Phars. Lib. VIII.

b Si Di sunt illi quos colimus & accepimus, cur non eodem in genere Sarapim Isimque numeremus? Quod si facimus, cur Barbarorum Deos repudiemus? De Nat. Deor. Lib. III. Cap. 19.

tues & des Autels pour leur Culte, & de les placer dans le Capitole. De là le nombre prodigieux de ces sortes d'ornemens, qui obligea d'en déplacer de tems en tems, & d'en ôter même quantité pour y mettre une Symmétrie convenable à la majesté du Lieu, & de l'Edifice.

Les Historiens ne disant point à quelle occasion ces Autels des Divinités Egyptiennes furent enlevés du Capitole; si ce fut par la raison que je viens d'alleguer, ou parce que le Culte qu'on leur rendoit donna lieu à quelque désordre; il n'y a là dessus que des conjectures à présenter. La plus naturelle est qu'il s'y comettoit des irregularités, que le Magistrat crut devoir faire absolument cesser, en détruisant ces Autels: *Turpium & vitiosarum superstitionum vitia cohibentes*, dit Tertullien ^a.

Il faut, du reste, que le nombre & le crédit des partisans de ces Divinités fut considerable à Rome, puis qu'ils osèrent se soulever contre le Magistrat, & rétablir, malgré ses défenses, les Autels qu'il avoit fait abattre: *Non nisi per vim popularium restructas* ^b. Une superstition nouvelle peut aussi bien exciter de pareilles émeutes populaires qu'une dévotion consacrée par la

CORR

^a Apolog. l. c.

^b Id. ad Nation. l. c.

coutume; mais cela est moins ordinaire; & il est à présumer qu'on ne défend ainsi que des Cultes pratiqués depuis long-tems.

Il l'étoit en éfet. Tibulle, qui écrivoit au comencement du Siècle suivant, peu d'années après le Consulat de Gabinus, parle d'Isis come ayant à Rome des Temples remplis de Tableaux, qui conservoient la mémoire des vœux faits à cette Déesse, & des guérisons dont on croïoit qu'ils avoient été cause. Ce Poëte même, malade en Illyrie, s'adresse à elle pour en obtenir le rétablissement de sa santé.

*Nunc, Dea, nunc succurre mihi: nam posse mederi,
Pietà docet Templis multa tabella tuis (a).*

Il parle du Culte de cette Divinité come réglé, & comun à Rome; en ce qu'il souhaite que Delia aille lui rendre ses hommages à la porte de son Temple, & lui adresse des prières deux fois le Jour avec ses Adorateurs, selon leur coutume ^b.

*Et mea votivas persolvens Delia noctes
Ante sacras lino recta fores sedeat:
Pisque die resoluta comas tibi dicere laudes
Insignis turba debeat in Pharia.*

Un Culte nouvellement établi n'a pas
sitôt

^a Tibull. Lib. I. El. 3.

^b Voici la Note de Scaliger sur ces quatre Vers.

fitôt de pareils Temples, ni un si grand nombre de Dévots.

Il est certain au moins qu'on ne parle pas ainsi d'un Culte désapprouvé par les Loix. Tibulle, Romain, se croyant en danger de mourir, se seroit-il adressé à Isis plutôt qu'à quelqu'un des Dieux de Rome, si cette Divinité n'y eut pas été en vénération? Ses sentimens pour elle étoient bien différens de ceux de Gabinius & de Pison. D'où vint ce changement dans les idées des Romains?

C'est, aparemment, que dans l'intervale d'environ vingt cinq ou trente ans, qu'il y eut entre ce Consulat & le tems où Tibulle composa l'Elégie, dont je viens de citer quelques vers, le Culte d'Isis prit faveur, quoi que pût faire le Sénat & le Collège des Augures, pour l'empêcher. Le torrent étoit trop fort, & les Sectateurs de la Déesse trop puissans.

Rien ne le fait mieux voir que la hardiesse avec laquelle ils rebâtirent d'abord, come on l'a dit, les Autels détruits par ordre du Sénat : Ce qui engagea ce Conseil à porter la severité jusques sur les Temples mêmes que des Particuliers avoient élevés. La démolition en fut ordonnée sous le Consulat de Domitius Calvinus, & de Valerius Messala l'An DCC. Messala, qui étoit Augure, eut sans doute le plus de part

part à cette résolution. C'étoit sur tout les Ministres de la Religion de Rome, qui s'oposoient aux Cultes Etrangers; la raison n'en est pas inconue. Mais come ces deux Consuls ne le furent que les quatre derniers Mois de cette année, (il-n'y en avoit point eu pendant les huit premiers), le Décret du Sénat fait sur la fin de ce Consulat, ne s'executá probablement pas, ou du moins que très imparfaitement. L'Année suivante DCCI, fut si pleine de troubles, que pendant six Mois il n'y eut d'autre Consul que Pompée.

Les mauvais succès de la Guerre contre les Parthes, les divisions dont Rome étoit remplie, & les prodiges en grand nombre que l'on vit ces Années là, furent, selon toute aparence, le prétexte dont les Augures se servirent pour faire décerner la demolition des Temples d'Isis. On n'avoit encore rien vû de pareil, puisque cette Ordonnance même étoit regardée come un prodige. *Mibi quidem, c'est Dion qui parle^a, id quoque decretum, quod prioris anni exitu de Serapi Isideque factum erat, inter prodigia non extremum videtur locum obtinuisse. Eorum Divorum fana, quæ privatim nonnulli extruxerant, Senatus demoliri jussit; quòd eos non magnopere inter numina numerabat; &*
quia

^a Lib. XL.

quia sic obtinuerat, ut publice jam coli inciperent, extra Pomarium eos Deos collocaverunt.

Deux choses frapoient ici l'Historien : l'une qu'on eut touché à des Temples, l'autre, que ce fut par la raison que le Sénat reconoiſſoit à peine Isis & Serapis pour des Divinités. Il y avoit là du prodige pour lui. Efectivement, il étoit aussi nouveau à Rome que des Temples, quoi que bâtis par des Particuliers, n'y fussent pas respectés, qu'il étoit étonnant que des Dieux, qu'on y conoiſſoit & honoroit depuis long-tems, pussent être envisagés par le Sénat come ne méritant presque pas d'être mis dans ce rang-là; sur tout après qu'on avoit comencé de leur rendre un Culte en public. Il y avoit donc de la contradiction dans la conduite de ce Corps à cet égard.

Cet endroit de Dion présente outre cela deux observations à faire. *La première* marque le tems à peu près où les Dieux d'Égypte comencèrent à être honorés à Rome d'un Culte public; savoir, sur la fin du septieme Siècle de cette Ville. Ce que j'ai dit sur la manière dont en parle Tibulle, est donc fondé. Il faut le prendre sans rabais. Dès le commencement du huitième Siècle, ce Culte étoit autorisé & fort pratiqué. Je crois que c'est là l'Époque à laquelle

quelle on peut rapporter ces paroles d'Arnobé (Advers. Gent. lib. 2.) *Quid? Vos Aegyptiaca numina, quibus Serapis atque Isis est nomen, non post Pisonem & Gabinium Consules in numerum vestrorum retulistis Deorum?* Ce *post Pisonem* ne marque pas un tems bien éloigné du Consulat de Pison & de Gabinius : Mais simplement que ces Divinités ne furent mises dans le rang de celles de Rome qu'après ce Consulat. Cinq' ou six années étoient un terme assez long pour qu'Arnobé pût s'exprimer come il l'a fait. Ces termes auroient été moins propres, s'il avoit voulu parler d'un grand nombre d'années. Ceux qui ont prétendu que l'introduction de ce Culte n'étoit due qu'aux Empereurs, se sont par conséquent trompés.

La *seconde* observation regarde le parti que prit le Sénat de transporter le Culte d'Isis, dans cet espace de terrain consacré, tant au dedans qu'au dehors des murailles de la Ville ^a, dans lequel il étoit défendu de bâtir. Cela étoit en quelque sorte flétrissant pour ces Dieux. Parce que c'étoit une règle des Romains, qu'ils tenoient des Etrusques, que les Temples des Divinités dont l'exemple & le Culte étoient propres à faire naître ou nourrir des passions dangereuses, devoient être placés hors des

VIT

^a Eiv. Lib. I. Cap. 44. ibiq. Gronov.

Villes^a Mais cette règle n'avoit point été observée par raport aux autres Divinités, de qui il n'y avoit pas moins lieu de craindre. On començoit par Isis.

Aussi cet ordre du Sénat fut il mal observé, & peut-être n'est vint-on à l'exécution que trois ans après, & n'auroit-elle même point été faite du tout sans la fermeté de L. Aemilius Paulus, dont il a été parlé, qui mit lui même la main à l'œuvre, étant Consul l'An DCCIII.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il falut revenir à la charge dans quatre ans, soit que pendant cet intervalle il se fut bâti de nouveaux Temples, soit que les anciens subsistassent encore. On leur chercha querelle sur ce que des Abeilles étoient venuës se placer près de la Statue d'Hercule dans le Capitole, pendant qu'on sacrifioit à Isis. Les Aruspices firent regarder cela come un présage de mauvais augure; c'en fut assés pour qu'ils ordonnassent pour la seconde fois que les Temples d'Isis & Serapis fussent rasés. *Circumacto jam eo anno (U. C. DCCVII. inter alia ostenta, apes quoque in Capitolio juxta Herculis Statuam sedent*

X

occu-

^a Hetruscis aruspibus disciplinarum scriptis ita est dedicatum extra murum Veneris, Vulcani, Martis fana ideo collocari, uti non insuescat in Urbe adolescentibus, seu matribus familiarum Venera libido &c. Vitruvius. Lib. 1. Cap. ult.

occupavere, quum Isidis sacra fierent. Itaque Aruspices iterum omnia Tempia Isidis Serapidisque demoliri jusserunt. ^a Pour cet ordre, il fut exécuté & avec tant de précipitation, que le Temple de Bellone fut enveloppé dans cette destruction: *Quod dum fit Bellonae quoque aedes inscientibus illis dejecta est* Ce n'étoit apparemment qu'une Chapelle de Bellone, qui fut ainsi démolie par méfentendu: Un Temple dans les formes n'auroit guères pû être l'objet d'une pareille méprise.

Cet acharnement des Pontifes contre les Dieux d'Egyte ne les decredita pourtant pas à Rome: Ils y reçurent même bientôt plus d'honneurs qu'aparavant; les Triumvirs Antoine, Lepide, & Auguste leur élevèrent un Temple ^b, dont la magnificence étoit sans doute proportionnée aux richesses de ces Maitres de Rome, & par là tout autre que celle des Edifices bâtis par de simples particuliers, tels que ceux que ces Dieux y avoient eu jusques là. Ce fut l'An DCCXI. que ce dernier s'érigea.

Si ce n'étoit pas pure complaisance chez l'Auguste pour ses Collègues, que la construction de ce Temple, en son nom come au leur, ses idées, sur le compte des Dieux
d'E-

^a Dio. Lib XLII.

^b Templum Isidi Serapidique consecrarunt. Dio. Lib. XLVII.

d'Egypte changèrent extrêmement, au moins si l'on en juge parce qu'il fit paroître en public dans plus d'une circonstance, come nous le verrons ci après : Entr'autres par l'Edit qu'Aggripa, à qui ce Prince venoit de doner le Gouvernement de Rome, & sa Fille en Mariage, fit publier l'An DCCXXXIII. par lequel il defendoit de célébrer le Culte de ces Divinités, dans des lieux moins éloignés de la Ville de huit Stades & demi. Dion, le seul Historien qui fasse mention de cet Edit, n'en rapporte d'autre motif, si ce n'est que les Cérémonies Egyptiennes recomençoient à se glisser dans la Ville. *Sacra Aegyptia, quae iterum in Urbem se jam insinuabant, represfit; Edicto, ne quis ea in suburbano intra stadia octo cum dimidio ageret.*

Ce passage done lieu de présumer que le Temple bâti par les Triumvirs, n'étoit pas dans la Ville, & qu'ils avoient observé, à cet égard, l'Ordonance du Sénat de l'An DCCVII. ou, qu'entre l'An DCCXI. qu'il fut élevé, & l'An DCCXXXIII le Culte de ces Divinités avoit été de nouveau relégué dans le *Pomœrium*.

La première de ces Conjectures me paroît la plus probable. L'Historien ne parle d'aucun Decret contre ce Culte, depuis celui de DCCVII. jusqu'à l'Edit d'Aggripa: Et co-

ment auroit-il dit que ces cérémonies *re-*
començoient à se gliffer dans la Ville, si elles
y eussent été pratiquées depuis plus de
vingt-ans, dans le Temple construit par
les Triumvirs ?

Quoi qu'il en soit de cette observation,
qui n'est pas inutile pour juger, à peu près,
du tems de la construction des Temples
d'Isis dont parle P. VICTOR, dans sa Des-
cription de Rome, tous placés dans l'en-
ceinte, & presque au milieu de cette Vil-
le ; il faut que quelque abus considérable
eut engagé Agrippa à rendre ce Culte dif-
cile, pour en rebuter les Romains. Mais
il n'y réussit pas. On n'en fréquenta pas
moins les Temples d'Isis & Serapis. Les
Femmes s'y rendoient en Litière, des quar-
tiers les plus éloignés. Catulle fut prié par
une Courtisane de lui prêter ses Por-
teurs ^a

*Quæso, inquit mihi, mi Catulle, paulum
Istos, commodo nam volo ad Serapis
Deferri.*

Homes & Femmes adressoient des Prières
à Isis, soit pour eux mêmes, soit pour les
persones qui leur étoient les plus chères.
Les Femmes, sur tout, lui rendoient ré-
gulièrement leurs hommages, dans la Fa-
mille

^a Catull. Epigr. X.

miſſe d'Auguſte même, Elle en recevoit beaucoup de Julie.

Sæpe tibi ſedit certis operata diebus,
Qua cingit lauros Gallica turma tuas,

diſoit Ovide à cette Déeſſe, en implorant ſon ſecours en faveur de Julie prête d'a-coucher.

Huc adhibe vultus, & in una parce duobus.
Nam vitam dominæ tu dabis; illa mihi (a)

Nous avons vû que la Dèlie de Tibulle n'étoit pas moins atachée au Culte d'Ifis.

Properce ſe plaint de ce que Cynthie obſervoit ces cérémonies, & fait des im-précations contre celle qui les avoit apor-tées en Italie, & enſeignées aux Dames Romaines.

Triftia jam redeunt iterum ſolennia nobis.
Cynthia jam noſtris eſt operata decem.
Atque utinam Nilo pereat quæ ſacra repente
Miſit matronis Inachis Auſonius (b).

Mais ce Poète donant lieu à quelques obſervations, par ce qu'il dit dans la ſuite de cette Elegie, arrêtons nous y un moment.

D'abord, il paroît ignorer, ou feint de
X. 3 ne

a Amer. Lib. III. Eleg. XIII.

b Propert. Lib. II. El. XXIV.

324 JOURNAL HELVÉTIQUE
ne pas savoir à qui l'on devoit l'introduction
du Culte d'Isis en Italie.

Quæ Dea tam cupidos toties divisit amantes,
Quæcunque illa fuit, semper amara fuit.

Auroit-il ignoré, ou pû feindre de ne pas conoitre l'Auteur d'un Culte établi depuis moins d'un Siècle, s'il n'eût été reçu à Rome que dès ce tems là ?

Ensuite, regardant Isis come l'Ino de la Fable ^a, il lui rapelle ses amours, sa métamorphose, & lui demande, si ce seroit la faveur de Jupiter, qui lui avoit redonné sa première figure, qui l'auroit rendue plus fière ?

Tu certe Jovis occultis in amoribus, Jo,
Sensisti, multas quid sit inire vias:
Quum te jussit habere puellam cornuâ Juno,
Et pecoris duro perdere verba sono.
Ah! quoties quærnis læsisti frondibus ora:
Mansisti stabulis abdita pasta tuis.
An quoniam agrestem detraxit ob ore figuram
Jupiter, idcirco facta superba Dea es?

Enfin, après lui avoir dit, si elle n'a pas assés d'Adorateurs en Egypte; & pour-
quoi elle est venue de si loin à Rome; il
lui

^a Il ne parle pas là, suivant les idées de Rome où Ino étoit Matuta, & non Isis. Voy. Cicér. de Nat. Deor. Lib. 3.

lui prédit, qu'il lui reviendra des Cornes, ou qu'on la chassera de cette Ville :

An tibi non satis est fuscis Aegyptus alumnis?

Cur tibi tam longa Roma petita via est?

Quid tibi quid prodest viduas dormire puellas?

Sed tibi, crede mihi, cornua rursus erunt.

Aut nos è nostra te, sava, fugabimus Urbe.

Un Poëte irrité, aussi fécond que Propertius, n'auroit-il point reproché à sa Maîtresse de donner dans une superstition nouvelle, condamnée par les Loix, reléguée par le Sénat, si toutes ces flétrissures n'avoient pas été éfacées? Ne les auroit-il point rapellées à la Déesse même, qu'il ramène jusques dans les Etables, où elle avoit été attachée, & nourrie de feuilles de chêne? L'auroit-il menacée qu'on la feroit sortir de Rome, si elle n'y eut point eu de Temples & d'Autels fréquentés? Ne trouvant rien de semblable dans une Pièce, où tout cela eut été si bien placé, concluons, *Monsieur*, que le Poëte ne pouvoit l'y mettre sans pécher contre le vrai; parce que dans le tems où il écrivoit, le Culte d'Isis étoit public & autorisé.

On sait d'Ovide que personne n'osoit fermer sa porte aux Prêtres d'Isis, non plus qu'à ceux de Cybèle, ni leur refuser quelques Sols quand ils faisoient leur quête ^a

Ecquis

^a De Ponte Lib. I. Ep. I.

Ecquis ita est audax, ut limine cogat abire
 Jactantem Phatiâ tinnula fistra manu?
 Ante Deum Matrem cornu tibicen adunco
 Cum canit; exiguae quis Stipis xra neget?

Quelle étoit donc la raison, me dira-t-on, pourquoi les Prêtres & les Magistrats ne laisserent échaper aucune occasion de marquer du mépris pour ces Divinités Egyptiennes, & d'en rendre au moins plus difficile & plus rebutant le Culte, qu'ils ne pouvoient bannir entièrement?

Je l'ai déjà insinuée cette raison: C'étoit l'intérêt seul, qui dictoit les Ordonnances des Pontifes; ce même intérêt, qui a imaginé & conservé tant de Fables & de Légendes, pour accréditer & soutenir des Cultes; lucratifs à ceux qui en avoient la direction^a. Quel autre motif pouvoit faire passer sur la contradiction palpable qu'il y avoit dans leur conduite, en ce qu'ils refusoient de reconnoître ces Divinités, pendant qu'ils en venoient d'autres qui ne méritoient pas mieux ces honneurs divins? Ni erreur en fait, ni faux raisonnemens, ne leur cachotent cette contradiction; Ils la sentoient, ils en convenoient, quand ils étoient de bonne foi. Cicéron, Augure,
 fait

^a Tota res est inventa fallaciis, aut ad quæstum, aut ad quæstum, aut ad superstitionem, aut ad errorem, disoit Cicéron, des Sorts (de Divinat. Lib. 2.)

fait cet aveu, par la bouche de Cotta, Pontife, non seulement par raport à Isis & à Serapis ^a, mais aussi à nombre d'autres Divinités, honorées par les Grecs, qui ne l'étoient pas à Rome ^b.

On couvroit, à la vérité, aux yeux des Peuples, cet intérêt, du prétexte que le Culte des Dieux d'Egypte donoit lieu à de grands désordres, & favorisoit la débauche en particulier.

Il n'étoit effectivement que trop vrai. Ce Culte exposoit la vertu des Femmes. C'étoit entr'autres, dans les Temples d'Isis qu'Ovide recomandoit d'aller chercher de bones fortunes. Il disoit aux Dames :

Visite thurierem vacce Memphitidos aras. [c]

Et aux Cavaliers :

*Neu fuge linigeræ Memphitica Templa juvenæ
Multas illa facit, quod fuit ipsa Jovi.*

Il promet à ses Disciples, que tant qu'il y aura de ces Temples, les Gardes des Belles ne feront point des obstacles insurmontables pour leurs desirs.

Quid faciat custos.

*Cum sedeat Phariæ sistris operata juvenæ,
Quoque sui comites ire vetentur, eat? [d]*

Lui même, voulant mettre dans ses intérêts

a J'ai raporté les termes de Cicezon cy devant

b Voy. Cic. de Nat. Deor. Lib. III.

c Art. Amat. Lib. I.

d Id. ibid. Lib. 3.

terets un de ces Gardes , le prie de ne point s'informer de ce que pouvoit faire sa Maitresse dans le Temple d'Isis.

Nec tu , linigeram fieri quid possit ad Isin ,
Quæsieris (a).

Mais ce Poète en dit tout autant des Temples & des Mystères de la Bonne Déesse , où les Rendez-vous n'étoient sans doute pas moins fréquens.

Cum fuget à Templis oculos Bona Dea virorum ,
Præterquam si quos illa venire jubet [b].

Si *Pompeia* avoit été d'intelligence avec *Clodius* , Cybèle auroit reçu le même affront ^c que *Mandus* fit à Isis ; que le *Lyconydès* de Plaute avoit fait à Cérés , & dont *Vesta* même avoit vû plus d'un honteux exemple dans ses Prêtresses , malgré le cruel supplice auquel étoient condamnées celles qui tomboient en pareille faute.

Les autres Temples ^d , les Places, les Por-

a Id. Amor. Lib. II. El. 2.

b Id. Art. Amat. Lib. 3.

c Je suppose , avec quelques Historiens , que *Clodius* ne réussit pas ; car *Dion.* Lib. 37. témoigne qu'il couronna son crime.

d Nam quo non prostat femina Templo? disoit *Juvenal.* Sat. IX. v. 24. Il n'y avoit donc point d'imputation fautive dans ce que posoit en fait *Terullien* , qui aussi en apelloit à la conscience de tous les Payens : St
adj.

Portiques, les Lieux mêmes où se rendoit la Justice, les Spectacles sur tout, étoient des endroits tout aussi dangereux pour la Vertu. Ovide ne recomandoit pas moins, dans ses leçons de libertinage, de fréquenter ces lieux là, que les Temples d'Isis ^a.

Tu modo Ponspeia lentus spatiare sub umbra,
 Cum sol Herculei terga Leonis adit:
 Aut ubi muneribus nati sua munera mater
 Addidit, externo marmore dives opus.
 Nec tibi vitetur, quæ præcis sparsa tabellis,
 Porticus auctoris Livia nomen habet.
 Quaque parare necem miseris patruelibus ausæ.
 Belides, & striâto stat ferus ense pater.
 Nec te prætereat Veneri ploratus Adonis;
 Cultaque Judæo septima sacra syro.
 Neu fuge linigeræ Memphitica templa juvencae,
 Multas illa facit, quod, fuit ipsa Jovi.
 Et fora conveniunt (quis credere possit?) [amori:
 Flammaque in argute sæpe reperta foro.
 Subdita qua Veneris facto de marmore templo
 Appias expressis aëra pulsat aquis.
 Illo sæpe loco capitur consultus Amori:
 Quisque aliis cavit, non cavet ipse sibi.

 Sed tu præcipue curvis venare Theatris,
 Hæc loca sunt voto fertilia tuo.

C'est aussi ce que ce Poëte representoit
 à

adjiciam, (dit-il,) quæ non minus conscientiz omnium recognoscent, in templis adulteria inter aras lenocinia tractari in ipsis plerumque ædituorum & Sacerdotum tabernaculis sub iisdem vittis & apicibus, & purpuris, thure flagrante libidinem expungi. Apolog. Cap. XV.

a Art. Amat. Lib. 3.

à Auguste ^a pour s'excuser d'avoir donné ces Leçons. Raisonant sur ce Principe, que les choses les plus utiles d'ailleurs peuvent devenir nuisibles par l'abus que l'on en fait :

Nil prodest, quod non ledere possit idem :

Il en cite divers exemples, vient aux Temples mêmes, & après avoir expliqué comment ceux de Jupiter, de Junon, de Pallas, de Venus, de Mars, de la Lune, de Cérés, & d'Isis, sont des Lieux dangereux, par la curiosité que donent les objets qui s'y présentent, il en conclut, que tous ces Temples, peuvent contribuer à corrompre des cœurs portés au libertinage, sans que pour cela l'on ait jamais pensé à les détruire.

*Omnia perverfas possunt corrumpere mentes,
Stant tamen illa suis omnia tuta locis.*

D'autres raisons, voilées du prétexte d'ôter des facilités à la débauche, portoient, à s'attacher plutôt aux Temples d'Isis, & à son Culte pour le faire tomber qu'aux autres Cultes. C'étoit pure chicane. D'autant plus, que, loin que le Culte d'Isis favorisât les intrigues de Galanterie, ses règles y mettoient des obstacles. Elles vouloient
que

^a Trist. Lib. II. Bl. 2.

que les Femmes n'eussent aucun comerce avec leurs Maris pendant les dix jours que duroient les Fêtes de cette Déesse ^a. A plus forte raison interdisoient-elles les commerces criminels. De là les plaintes des Amans quand ces jours revenoient. On a ouï ci-dessus celles de Tibulle, de Propertius, & d'Ovide. Ces Fêtes servoient par là de prétextes plausibles à leurs Maîtresses pour refuser de les recevoir. La Vieille Dipsas, formant une jeune fille au manège des Femmes galantes, lui recommande d'user de cette excuse pour irriter par l'impatience la passion de son Amant.

*Sæpe nega noctes. Capitis modo finge dolorem;
Et modo quæ causas præbeat, Ius erit [b].*

Propertius donne le même conseil à une Courtisane.

*Ubi amplexu veneream promiseris empto,
Fac similes pueros Iſidis esse dios [c].*

Cette

^a S'il leur arrivoit de rompre cette abstinence, il falloit que les Prêtres de la Déesse l'apaisassent par des prières & des offrandes.

*Ille petit veniam, quoties non abstinet uxor
Concubitu, sacris observandisque diebus:
Magnaque debetur violato pœna cadurco.*

*Illius lacrymæ meditataque manna præstant
Ut veniam culpæ non abnuat, anserere magno
Scilicet, & tenui popano corruptus Oſoris.*

Juvenal. Sat. VI. v. 525. seq.

^b Ovid. Amor. Lib. I. El. VIII.

^c Lib. IV. El. V.

Cette Epithète de *Purs*, attachée aux jours consacrés à Isis ^a, ne faisoit pas moins d'honneur à son Culte que le *Castum Cereris* à celui de Cérès, qui, dans le fond, étoit le même, come je l'ai fait remarquer dans ma troisième Lettre. Pourquoi donc le premier étoit-il exposé à essuier si souvent des Décrets flétrissans, soit des Augures, soit du Sénat, soit des Empereurs, pendant que le dernier & d'autres encore, contre lesquels on auroit eu les mêmes raisons, si l'utilité publique, ou la Religion eut dicté ces Arrêts ^b, n'éprouvèrent jamais rien de semblable ?

Le Culte d'Isis devenoit trop à la mode, il détournoit un trop grand nombre de Dévots & d'Ofrandes des Autels des anciens Dieux du País. Leurs Prêtres en souffroient : Ils craignoient aparemment qu'on n'abandonat enfin leurs Temples, come leurs Successeurs sous Alexandre Severe ^c, craignurent que cela ne leur arrivat, si

JE-

^a Voy. la Note de Briffon sur Tibulle. Liv. I. El. III. Edit. Abbat. Gabbema.

^b Juvenal Sat. II. v. 91. pose en fait que les Fêtes de Minerve ne se célébroient pas avec moins de dissolutions que celles de la Déesse Cotytus à Athènes :

Talia secreta coluerunt orgia tædæ.

Cecropiam foliti Baptæ lassare Cotytto.

^c Lamprid. in Alex. Sever. Cap. 44.

JESUS-CHRIST, étoit mis au nombre des Dieux de Rome. Un si grand intérêt pouvoit il les laisser voir tranquillement, dans un avenir peu éloigné, la ruine de leur crédit, & la perte de leurs Richesses ? Revêtus de l'autorité nécessaire pour la prévenir, n'étoit-il pas naturel qu'ils profitassent des circonstances propres à les y faire réussir ? On fait quel étoit leur pouvoir, & l'influence qu'ils avoient dans le Gouvernement même. Un nouveau Souverain, dont le Trône n'étoit pas encore bien affermi, auroit eu en eux de dangereux ennemis, s'il eût favorisé des Cultes, qui ne pouvoient répandre qu'au préjudice de celui sur lequel toutes les prérogatives de ses Ministres étoient fondées.

Les Prêtres de Rome n'ignoroient sans doute pas non plus le poids qu'avoient sur l'Esprit d'Auguste les Conseils de Mécène, qui l'avoient déterminé à garder la Souveraine Puissance. On sçait, puisque les Historiens l'ont rapporté, que dans ce fameux Conseil secret où Agripa & Mécène seuls furent appellés, & qui décida de la liberté de la République, le dernier des Favoris dit à ce Prince : „ Honorez vos jours & par tout les Dieux, de la religion établie par l'usage de la Patrie, &

„ CON-

„ contraints les autres à leur rendre le
 „ même Culte. Ayés en averfion ceux
 „ qui introduifent des Cultes Etrangers,
 „ & reprimés les par les Suplices : Non
 „ feulement pour l'honneur des Dieux né-
 „ mes, & par ce que qui les méprife ne éra
 „ jamais rien de grand; Mais auffi par la
 „ raifon que ceux qui introduifent de nou-
 „ velles Divinités, engagent par là à dopter
 „ des coutumes étrangères, ce qui done
 „ lieu à des conjurations & des Affemblées
 „ clandestines, pernicieufes, dans une Mo-
 „ narchie. Ne foufrés donc point ceux
 „ qui méprifent les Dieux, ou qui sédui-
 „ fent par des Prestiges, pour la Divina-
 „ tion, elle est néceffair : Vous confer-
 „ verez donc des Harufices & des Augu-
 „ res, que pourront confulter ceux qui le
 „ fouhaiteront : Mais les Magiciens, qui,
 „ bien qu'ils difent affez fouvent vrai,
 „ donent de fréquentes ocafions de tenter
 „ de nouvelles nofes, vous ne les foufri-
 „ rez point.

Ces confes qui ne diferoient pas des
 idées d'Agrrippa, à en juger par l'Edit
 qu'il donna contre les Cultes Etrangers,
 duquel il a été fait mention ci deffus, de-
 voient être regardés par les Prêtres come
 des Maximes dont Augufte s'écarteroit
 d'autant moins, qu'elles étoient parfaite-
 ment

ment conformes aux sentimens qu'il avoit manifestés. Les Historiens lui rendent le témoignage qu'il observoit avec autant de veneration les Cérémonies Etrangères anciennes & prescrites par l'usage, qu'il marquoit de mépris pour les autres ^a.

Une des principales Divinités de l'Egypte éprouva ce mépris. Auguste parcourant cette Province, non seulement ne daigna pas se détourner tant soit peu pour rendre quelque hommage à Apis ^b; mais il en donna de plus une raison, qui ne laissoit pas de doute sur le motif de ce dédain: *J'ai accoutumé, dit-il ^c, d'adorer des Dieux & non des Bœufs.*

Il est vrai que dans le même tems, ce Prince voulut persuader aux habitans d'Alexandrie, que son respect pour leur Dieu Serapis étoit l'une des raisons qui l'avoit porté à leur pardonner. Mais l'Historien, qui le raporte ^d, ne manque pas de faire observer, qu'Auguste couvroit de ce voile spécieux la prudence qui demandoit cette clémence.

Y

Le

^a Peregrinarum Cæremoniarum sicut veteres ac præceptas reverentissimè coluit, ita cæteras contemptui habuit. Suet in Aug. Cap. 93.

^b In peragrandæ Aegypti paulum deflectere ad visendam Apin supercedit. Id. ibid.

^c Deos se non Boves adorare consuevisse. Dio. Lib. LI.

^d Id. Lib. XXXVII.

Le Dieu des Juifs fut distingué de tous autres par ce Prince, s'il n'y eut pas plus de politique que de veneration réelle dans la fondation qu'il fit de certains revenus, pour fournir à la dépense d'un Taureau & de deux Agneaux, qui devoient être immolés chaque Jour sur l'Autel de ce DIEU SUPREME ^a.

Ce qui seroit soupçonner que les sentimens du cœur avoient peu de part à l'institution de ce Sacrifice journalier, c'est qu'Auguste dona des Louanges, ou de bouche ou par Lettres, à son Petit-Fils *Cajus*, de ce que passant en Judée il n'avoit point fait de prières dans le Temple de Jérusalem ^b.

Enfin la conduite d'Auguste dans ce qui concernoit la Religion de Rome, & les prérogatives de ses Prêtres, devoit les remplir de la persuasion qu'il se prêteroit à tous leurs intérêts.

Un Décret du Sénat avoit conféré par avance au Fils, que pourroit avoir ou adopter Jules César, la Dignité de Grand Pontife. Elle étoit donc dévolue à Auguste. Il pou

^a C'est le Titre qu'Auguste donoit au Dieu des Juifs, non seulement dans l'Edit de cette fondation, mais aussi dans plusieurs autres, au rapport de Philon, de qui l'on aient ces particularités. Voy. Casaub. in Sueton. Aug. Cap. 93.

^b Suet. *itid.*

pouvoit en prendre possession à la mort de César, sans qu'il eut besoin d'une nouvelle Election. Mais Antoine profitant des troubles dont cette mort fut suivie, fit tomber le Pontificat en partage à Lepide, par une Election si injuste à l'égard d'Auguste, que Paterculus la qualifie de Vol^a; & si irrégulière d'ailleurs, que presque toutes les cérémonies prescrites par les Loix y avoient été négligées^b. Elle étoit nulle de droit & le Peuple, qui n'y avoit eu aucune part, quoique ce fut à lui seul qu'appartint le choix du Chef de la Religion; sollicitoit Auguste d'en dépouiller Lepide; sur tout après que cet intrus eut été déclaré ennemi de la République. Mais la Loi qui vouloit qu'il n'y eut qu'un Grand Pontife, & qu'il jouît de cette Dignité jusqu'à sa mort^c, fut un obstacle sacré qu'Auguste opposa constamment au desir du Peuple & à ses propres interêts, se contentant du simple Titre de cette Charge tant que Lepide vécut, c'est-à-dire, pendant les dix-huit premières années de son Empire: Car Lepide ne mourut que l'An DCCXLI.^d ou DCCXL^e de Rome. Alors seulement Au-

Y 2

guste

a Furto Creatus. Lib. 2. Cap. 63.

b Dio. Lib. XLIV. in fin.

c Appian. de Bell. Civ. Lib. V.

d Onuphr. in Fast.

e Sigon. in Comment. Fast. & stampa ibid.

guste comença à exercer les fonctions du Souverain Pontificat.

Les premières Ordonnances qu'il fit, manifestèrent combien il avoit à cœur de rétablir la Religion à laquelle il étoit très attaché ^a, & qu'il avoit étudié avec grand soin, sur le pié où elle étoit dans son origine; mais sur tout de doner un nouveau lustre à ses Ministres.

Il débûta par augmenter le nombre, les prérogatives, & les revenus des Prêtres, principalement des Vestales ^b. Ensuite il remit en usage plusieurs cérémonies qui s'étoient insensiblement abolies. Il en alla même rechercher dans l'antiquité la plus reculée: *ex horrida illa antiquitate*, come le dit Tibère dans Tacite ^c.

Il étoit bien naturel que sous un Grand Pontife, dont les sentimens & les intérêts demandoient également que les Cultes Etrangers fussent sacrifiés à l'afermissement & à l'agrandissement de celui de Rome & de ses Ministres, les premiers essuïassent de la part des Prêtres & du Sénat toutes les avanies qu'on pouvoit leur faire, sur les plus legers prétextes, pour les décréditer & les bannir enfin absolument, s'il étoit

^a Victor. Schotti in Octav. Aug. Cum eloquentia studio ac Religionibus mire retineretur.

^b Suet in Aug. Cap. 31.

^c Annal. Lib. IV. Cap. 16.

étoit possible. Ce que l'Histoire d'une Religion dont les Préceptes recommandent si fort une conduite opposée aux artifices par lesquels on se détruit les uns les autres, apprend des intrigues des anciens Ordres de Ministres de cette Religion contre les nouveaux, avant que ceux-ci aient été pleinement autorisés, quoi que les uns & les autres fussent Ministres de la même Divinité; servira d'exemple à qui voudra faire des conjectures sur les divers efforts, que les Pontifes, les Augures, les Vestales &c. faisoient jouër dans les circonstances favorables, auprès d'un Prince, leur Chef, pour écarter des Concurrents, qui venoient leur enlever une partie de leurs Revenans bons, de leur Empire sur les Consciences, & du crédit que ces avantages donnoient dans Rome.

En voila assez par rapport au Règne de ce Prince. Reprenons haleine avant de nous engager dans les Règnes de ses Successeurs, pour y suivre la fortune des Cultes Etrangers dans toutes les vicissitudes auxquelles elle fut exposée. Je suis &c.



AUX EDITEURS

Sur le Luxe.

MESSIEURS,

Nous avons déjà vû précédemment dans votre Journal, un Discours contre le Luxe, qui étoit également solide & bien tourné*. Mais ce n'est pas assez d'avoir ataqué une fois un Vice qui peut avoir d'aussi funestes suites, & qui fait tous les jours de nouveaux progrès. Il faut revenir à la charge à plusieurs reprises. Les *Socrates modernes*, les *Mentors*, les *Misanthropes*, & les autres Ecrivains de ce genre ne sauroient guère choisir de sujet plus intéressant. C'est un mal invéteré & des plus rebelles à tous les Remèdes qu'on lui opose. Ce seroit donc bien la fonction d'un *Spectateur Suisse* de ne pas regarder ce désordre en Spectateur oisif.

J'avoie qu'il seroit à souhaiter, pour se faire goûter du Public, que l'on pût produire quelque chose d'original contre le Luxe. Si pour le fond on ne peut pas fournir de nouvelles raisons, il faudroit au moins les tourner d'une manière différente de

* Journ. Helvet. Novembre 1739 Art. I.

de ce qu'on a déjà vû là dessus. Come le Luxe fait changer tous les jours de forme, & se présenter sous des faces qui n'avoient pas encore parû, il seroit à propos de jeter la même variété dans les Ecrits qui le combattent. Mais il ne faut pas se flater que l'Esprit de nos Auteurs soit jamais aussi inventif que le Luxe. Quand même on n'auroit rien de nouveau à dire sur cette matière, ce n'est pas une excuse suffisante pour demeurer dans le silence.

Lors qu'on a bien à cœur le bien public, on ne doit donc point se lasser de proposer les excellentes raisons qui ont déjà été employées plusieurs fois contre cet abus. Il est vrai qu'il semble qu'il y a de la témérité à entreprendre la guérison d'un mal qui a pris de si profondes racines. Cependant il ne faut desespérer de rien. Peut-être qu'à force d'inculquer les sages Maximes de la modestie, on rappellera enfin, au moins chez quelque personnes, la Raison égarée, & qu'on leur ouvrira les yeux. Peut-être que quelques circonstances favorables feront envisager le Luxe sous un nouveau point de vuë. Ce qui ne fait pas impression dans certains tems, peut toucher dans quelque autre occasion où l'on se trouve mieux disposé. Mais quel que puisse être l'événement on doit toujours travailler à ramener les Homes au

Bon Sens & à la Raison, ne fut-ce que pour se fortifier soi-même contre le mauvais exemple.

Ce qui rend le mal plus dangereux, c'est qu'il a trouvé des Défenseurs. On a vu paroître depuis quelque tems plusieurs Apologies du Luxe. A voir sur quel ton plusieurs Ecrivains en parlent, c'est une chose indifférente, & bientôt il va devenir un goût louable & qui doit attirer véritablement l'estime.

D'autres s'y sont mieux pris. Pour se garantir du reproche d'avoir voulu ériger les Vices en Vertus, voici le tour ingénieux dont-ils se sont avisez. Ils ont essayé de nous faire regarder le Luxe, contre lequel on a si fort déclamé, come un Chimère. Ceux qui l'ataquent sont des *Don Quichottes* qui prennent des Moulins à Vent pour des Géans qu'il faut combattre. *Ce que l'on appelle Luxe, disent-ils, est relatif au tems, aux lieux, aux personnes. On n'en peut point donner d'idée juste & précise**. Mr. de Voltaire dans une *Lettre sur les Finances*, dit de même que l'on ne fait pas trop bien ce que l'on doit entendre par *le Luxe*. „ C'est „ un mot, dit il, sans idée précise, à peu „ près come quand nous disons les *Climats d'Orient*, ou *d'Occident*. Il n'y a „ en

* Voyez, Melon, *Essai politique sur le Comerce*.

„ en éfet ni Occident ni Orient. Il n'y
 „ a pas de point où la Terre se lève &
 „ se couche, ou fi vous voulez, chaque
 „ point est Orient ou Occident. Il en est
 „ de même du Luxe, ou il n'y en a point,
 „ ou il est par tout. On ne fauroit bien
 „ déterminer ce que c'est *. „ Sur le
 „ même principe, Mr. *Melon* dit, que
 „ *le Païfan trouve du Luxe chez le Bourgeois*
 „ *de son Village; celui-ci chez l'Habitant de la*
 „ *Ville, qui lui même se regarde como grossier*
 „ *par raport à l'Habitant de la Capitale, plus*
 „ *grossier encore que le Courtifan.*

Voila coment le Luxe est rélatif aux per-
 fones; voici coment cette idée change fe-
 lon les tems. „ Transportons nous au tems
 „ où nos Pères ne portoient point de che-
 „ mifes, ajoute Mr. *de Voltaire*. Si quelqu
 „ leur eut dit: Il faut que vous portiez
 „ fur la peau des Etofes plus fines & plus
 „ légères que le plus fin Drap, blanches
 „ come de la neige, & que vous en chan-
 „ giez tous les jours. Il faut même quand
 „ elles feront un peu falies, qu'une com-
 „ position faite avec un art infini, leur
 „ rende leur première blancheur, tout le
 „ monde se feroit récréié, Ah! quel Luxe,
 „ quelle moleffe! Une telle magnificence
 „ est

* Lettre fur l'Ouvrage de Mr. du Tot. Bibliot. Fran-
 çoise Tom. XXIX. p. 113.

„ est à peine faite pour les Rois. Vous
 „ voulez corrompre nos mœurs & perdre
 „ l'Etat.

Que le Luxe soit aussi relatif au lieu, & que l'idée que l'on s'en fait varie suivant le País que l'on habite, la chose est claire. *Dans une République de peu de terrain, dit Mr. Melon, obligée en quelque manière de vivre du travail de ses mains, tout est Luxe. On ne souffre un Violon à *** que depuis peu de tems, & au grand scandale des Anciens, qui s'écrient que tout est perdu.* Cette raillerie pourroit bien nous regarder; mais en suposant le Portrait fort chargé.

Tachons donc de donner une idée précise de ce qu'on appelle *Luxe*, & de faire sentir qu'il a des inconvéniens très réels, & des suites fort fâcheuses. Mais pour ne pas imiter ce dernier trait de Mr. Melon, n'outrons rien sur cette matière. Tenons nous dans un juste milieu entre la sévérité de quelques Moralistes rigides, & l'indulgence de nos nouveaux Apologistes du Luxe. Il faut aussi traiter ce sujet d'une manière fort simple, & qui ne sente point la déclamation. On a remarqué que le Luxe a passé jusque dans le langage. On a donné ce nom à une sorte d'Eloquence Asiatique, trop ornée & trop chargée de figures. Cette enflure de style ne convient point ici, par-

se sur tout qu'elle est trop contraire à la précision. Cette raison seule devoit nous faire éviter ces vains ornemens. Nous ne nous piquerons pas non plus de rien dire de fort nouveau. Outre la raison que nous en avons donnée dès le commencement, il faut encore ajouter celle-ci, c'est qu'un goût trop marqué pour la nouveauté tient aussi toujours un peu du Luxe. C'est au moins son goût dominant.

Il faut convenir avec les Auteurs que nous venons de citer, que le mot de *Luxe* est relatif au tems, au lieu, aux personnes mais l'idée n'en est pas moins réelle. On entend ordinairement par *Luxe* une dépense superflue, une somptuosité excessive, soit dans les Habits, soit dans les Meubles, soit dans la Table. On appelle de ce nom les dépenses que l'on fait uniquement pour flater sa vanité, pour se distinguer des autres, cette espèce de splendeur que l'on étale aux yeux du Public, pour se donner des airs d'opulence; tous ces ornemens, toutes ces parures qui ne tirent leur prix que de l'orgueil de ceux qui les recherchent, ou de la petitesse d'esprit, pour ne pas dire de la sottise de ceux qui les admirent.

En regardant le Luxe comme quelque chose de relatif, on peut donc s'en faire
une

une idée distincte, mais on doit encore, en conséquence, l'envisager come un défaut très condannable.

Il faut regarder come des gens qui donnent dans le Luxe, premièrement ceux qui pour paroître, font des dépenses au dessus de leur fortune. Un Particulier doit être censé avoir ce défaut, si pour briller on le voit dissiper son Patrimoine. Dans certains Pais on porte le Luxe à de si grands excès que les plus Opulens s'en trouvent incomodez. Ils voient bien-tôt le dérangement de leurs affaires. A l'envi les uns des autres, chacun fait plus, je ne dirai pas qu'il *ne doit*, mais même qu'il *ne peut*. On s'épuise, les uns par faste, & pour se faire honneur de leurs Richesses, les autres par mauvaise honte, & pour cacher leur pauvreté. Il y a des gens qui s'imaginent que le Luxe est seulement le défaut des Riches; mais qu'on l'examine bien, & l'on trouvera que c'est le défaut presque de tout le monde.

Puis que le Luxe consiste à faire de la dépense au dessus de ses forces, on peut déjà par ce principe répondre à l'Objection de Mr. de Voltaire. *Ce que tout le monde pratique aujourd'hui sans être taxé de donner dans le Luxe, dit il, de porter des chemises, par exemple, fut regardé come une molesse & un*
raff-

rafinement de Vanité. C'est que la Toile étoit encore fort chère dans ces tems-là, & dès qu'elle fut devenue plus comone, cet usage cessa de passer pour Luxe. Dès lors ce ne fut plus qu'une propreté & une comodité très bien entenduë. Il faut dire à peu près la même chose de la soïe. Il y a eu un tems où elle se vendoit au poids de l'Or. L'Empereur *Aurélien* refusa par cette raison, à l'Impératrice sa Femme un Habit de soïe qu'elle lui demandoit avec instance. On sait qu'*Henri II.* Roi de France, porta aux Noces des Princesses, sa Fille & sa Soeur, les premiers Bas de soïe qu'on eut vûs dans le Roïaume. Si aujourd'hui tout le monde en porte sans faste, c'est que le prix en est si fort diminué que l'on n'est plus incomodé de ce qu'il en coute pour en avoir.

Cependant on doit considérer que le Luxe est relatif à la *Condition* des personnes. Il faut convenir que ce qui seroit Luxe dans un Home d'un rang inférieur, ne l'est pas de même dans ceux qui occupent les Places élevées dans la Societé. On ne sauroit s'empêcher de blâmer un Artisan qui voudroit par ses habits aller de pair avec les Persones les plus distinguées du lieu où il vit. Un Roturier, qui veut faire la figure d'un Gentil-home, done visiblement dans l'excès
que

que nous condançons. Le cas que nous posons n'est rien moins qu'une supposition imaginaire. On ne mesure plus aujourd'hui ses Habits ou les Meubles à sa Naissance, ou à son genre de vie. Toutes les Conditions se trouvent confondues. On ne peut plus les démêler par la différence de la parure. On oublie à cet égard, ou plutôt on foule aux pieds toutes les Loix de la bienséance. L'Orgueil a rompu, ou au moins franchi toutes les barrières qu'on lui avoit opposées. Ceux que la Naissance a placés dans une situation médiocre veulent égaler les Grands, les Petits veulent passer au moins pour être d'une Condition moyenne. La contagion du Luxe se répand jusqu'à des gens de la lie du Peuple. C'est par là-même qu'ils prétendent cacher la bassesse de leur extraction. On voit des gens à peine sortis de la poussière, qui tâchent de se consoler de leur origine & imposer au Public par l'affectation de leur parure. A regarder d'un œil Philosophe le train du monde, c'est une Comédie assez divertissante, de voir les Grands appliqués à se distinguer des Petits, & les Petits faire tout leur possible pour se confondre avec les Grands, & pour anéantir toutes ces distinctions que leur vanité ne peut souffrir. Par la les Personnes d'une naissance distinguée se voient

voient réduits pour se tirer de la foule, à une propreté simple & unie. S'ils veulent qu'il leur reste encore quelque caractère distinctif, ce n'est plus qu'en prenant des Habits modestes. Après tout, cet air de simplicité à quoi ils se réduisent, est dans le fond plus noble que le faste & la magnificence.

Cet oubli de sa Condition se remarque sur tout dans les Bâtimens que construisent les Persones riches. Que l'on voie comment sont logez aujourd'hui de petits Particuliers. Nous voulons bâtir come les Grands Seigneurs. Un Négociant qui a fait une grande fortune, ne s'acomode plus de l'ancienne Architecture, si convenable à des Bourgeois come nous. Il lui faut un Hôtel avec de vastes Apartemens & un Plainpié fort étendu. Chaque Etage doit avoir un grand exhaussement. Les Fenêtres doivent être ouvertes presque de toute la hauteur du plancher. Pourquoi? La raison en est claire: Cela a plus l'air de grandeur. Au dehors on étale tous les ornemens de l'Architecture, mais le dedans de ces vastes Apartemens est beaucoup plus orné encore. Le Menuisier, le Sculpteur, le Docteur, le Peintre ont été apellez successivement pour y étaler toutes les finesses de leur art. Il a falu ensuite garnir cet Hôtel
de

de Meubles assortissans à la grandeur & à la magnificence du logement. C'est proprement ici où le Luxe a sù déployer toutes ses grandes idées. Les anciens Meubles, qui faisoient l'Ornement des Maisons de nos Pères, ne sont plus que de vieux haillons indignes de voir le jour. On veut des Ameublemens d'un goût nouveau, & sur tout d'un grand prix. Les riches Tapisseries, les grandes Glaces, les Tables de Marbre, les Cabinets de la Chine, & je ne sai combien d'autres parures pompeuses viennent illustrer, ou plutôt dérober aux yeux du Public, l'origine obscure du Maître de ce Palais.

Le Luxe peut encore être envisagé relativement au *Lieu* que l'on habite, au País où l'on est né. Ce qui ne seroit pas un excès dans de certaines Villes, ou dans de certaines Provinces, l'est dans d'autres. Dans une petite République, dans un País où l'on ne peut que difficilement gagner du bien, les dépenses superflues sont beaucoup plus condamnables. Un Particulier fixé dans un semblable lieu, qui y fait construire un vaste Edifice, trop orné, & au dedans & au dehors, doit être taxé de fastueux, & de Citoyen qui donne un très mauvais exemple. Un autre, qui sans penser au peu de Terres que possède l'Etat où il vit, fait
bâtir

bâtit une superbe Maison de Campagne, & met une partie de son terrain en ornemens superflus, come Bosquets, vastes Parterres, longues Avenues, ou d'autres Plantations d'Arbres stériles & instructueux, travaille visiblement par là à diminuer l'étendue des Terres de sa Patrie. Il y a des dépenses encore plus contagieuses que les autres Citoyens veulent imiter, & qui les incomodent beaucoup. On les jette par là dans la dangereuse tentation de vouloir faire come les autres. Peu à peu le mal devient universel, & très préjudiciable à l'Etat. Rien de plus funeste qu'un semblable Luxe dès qu'il se répand.

Je laisse aux habiles Politiques & aux sages Historiens à faire sentir coment ce mal conduit insensiblement à la ruine d'un Etat. Dès que la dépense des Habits, des Ameublemens & de la Table est portée jusqu'à l'excès, le Gouvernement sous lequel on vit peut beaucoup en souffrir. L'expérience fait voir que dès que quelques Particuliers veulent vivre dans l'éclat, les autres qui se regardent come leurs égaux, & qui croient devoir aller de pair, veulent en faire autant. Par là on s'abime si fort de dettes que quelquefois on n'y voit point d'autre ressource, que dans le désordre d'une révolution. Le vieux *Caton* a dit plus

Z

d'une

d'une fois, qu'il ne comprenoit pas comment pouvoit long-tems subsister une Ville où un Poisson se vendoit plus cher qu'un Bœuf. Sénèque s'expliquant sur ce sujet à un de ses Amis, lui dit; que le Luxe dans les Festins & dans les Habits est une marque infailible que l'Etat est malade & sur le point d'expirer *. La raison c'est parce que le Luxe est un mal contagieux. Ceux à qui la fortune a refusé assez de bien pour donner dans le faste come les autres, tentent tout pour se satisfaire à cet égard. Il n'y a peut-être point de signe & de pronostic plus certain de la décadence d'une République que quand le Luxe y fait tous les jours de nouveaux progrès, sans qu'on se mette en peine de le reprimer. C'est ce que l'Histoire prouve d'une manière bien sensible. Tandis que Rome ignora cette pompe mole & délicate de la Grèce, elle fut florissante. Mais dès qu'elle imita les excès des Peuples qu'elle avoit conquis, elle devint à son tour la proie de ses Ennemis: C'est que les Romains aiant abandonné la frugalité de leurs Pères dégénérent bien-tôt de leurs autres Vertus. Tout ce qu'il y avoit de gens sages parmi eux regardoient les délices de la Table sur tout, come l'écueil de leur grandeur. La bone chère fût come le tombeau

* Epître XCIIII.

beau de la gloire Romaine. *Juvenal* a dit fort vivement là dessus, que le *Luxe plus dangereux que les Armes, avoit vengé les Peuples vaincus, en corrompant les Vainqueurs.*

Il est vrai que *Mr. Melon*, pour afoiblit ces sortes de témoignages, dit, que *los Anciens qui ont écrit contre le Luxe des Romains, ont outré les choses; que c'étoient des Déclamateurs aussi chagrins en Vers & en Prose, que les notres.* Pour *Caton* qui ne vouloit pas qu'on achetât si chèrement un Poisson, & qui trouvoit cette somtuosité de mauvais augure pour le Gouvernement, *Mr. Melon* nous le dépeint come un *Campagnard, qui tenoit fort des mœurs du Village.* Voila coment un Bourgeois de Paris, enflé de son faste, traite l'ancienne frugalité Romaine. Ceux qui ataquent le Luxe, sont, selon lui, ou des Villageois, ou des Déclamateurs.

Cependant les Philosophes les plus exacts; les Historiens les plus éloignez de la déclamation, ont tous tenu le même langage sur le danger du Luxe. Les Politiques les plus clair-voians l'ont tous regardé come une des principales causes de la destruction des Empires. Voici ce qu'un Auteur Moderne dit là dessus, conformément à l'Histoire.

» Les plus grands Etats ont péri par

„ le Luxe. Les Peuples les plus belliqueux,
 „ après s'être maintenus par la frugalité,
 „ ont perdu tout leur lustre par le Luxe
 „ même. Les Perses sobres & laborieux,
 „ vainquirent les Affiriens qui donoient dans
 „ la moleste ; mais ces mêmes Vainqueurs
 „ s'étant ensuite corrompus par les délices,
 „ furent à leur tour la proie des Grecs.
 „ La Grèce frugale conserva l'Empire au-
 „ tant de tems que le Luxe & les deli-
 „ ces n'y eurent point d'entrée ; mais lors
 „ que par une vie mole & éfeminée, les
 „ Grecs eurent dégénééré de leur ancienne
 „ Vertu, ils furent asservis par les Romains,
 „ chez qui on remarqua aussi avec le tems
 „ la même décadence.

On voit assez que le Luxe a causé la
 destruction des Empires, parce qu'il amolit
 le courage, & qu'il est funeste à la Valeur ; à
 quoi il faut joindre ce que nous avons déjà re-
 marqué, que c'est un mal presque universel
 dans un Etat, dès qu'il a une fois ataqué
 quelqu'un. C'est une sorte de peste qui se
 répand rapidement, & dont presque per-
 sone ne peut se garantir.

Si de grands Etats ont péri par là, que
 ne doivent pas craindre les petits ? Rien
 de plus dangereux dans une République
 qui a peu d'étendue, & qui ne se soutient
 qu'avec peine. Voici une Réflexion fort

pensée d'un Auteur Suisse, dont nous devons nous faire l'application. „ Le Luxe „ chez nous, dit-il, n'est point en sa place. „ Celui que l'on voit chez d'autres „ Nations est proportioné à leurs Richesses. „ La folie des Nations étrangères ne va „ pas si loin que la nôtre, parce qu'ils n'y „ dépenfent ordinairement que leur superflu, & que nôtre folie va jusqu'à y employer le nécessaire. Ce qui devoit sur tout nous engager à nous en tenir à un genre de vie simple, c'est que tout ce qui nourrit nôtre Luxe nous vient des Pais étrangers. C'est ce qui achève de le rendre ruineux pour nous.

Cette Réflexion est fort juste. On pourroit seulement trouver qu'il fait beaucoup d'honneur aux habitans du Roïaume voisin, quand il dit que pour l'ordinaire ils n'emploient pour soutenir leur Luxe que leur *superflu*. Mais ce qu'il ne faut pas oublier de remarquer, c'est que quand même ils y mettroient la meilleure partie de leur nécessaire, leur imprudence ne seroit pas aussi grande que la nôtre. En voici la raison: C'est que lors que dans une Monarchie, en France, par exemple, un Particulier s'est ruiné par ses dépenses excessives, il n'est pas aussi embarrassé de ses Enfans que nous, & il lui reste bien des moïens de les placer.

Les Emplois de la Robe ou de l'Épée, les Dignités Eclésiastiques, ou au moins quelque Bénéfice, au pis aller l'asile des Monastères empêchent sa Famille de croupir dans la misère. Mais chez nous, une Maison ruinée l'est pour long-tems, & nous n'avons point de semblables ressources. Dès qu'un Home s'est abimé par ses folles dépenses, les Enfants sont condannez à vivre dans la pauvreté, une longue suite de générations.

Il ne faut pas omettre un mauvais effet du Luxe, qui peut être fort préjudiciable à l'Etat; c'est que par là le Mariage devient fort onereux, ce qui en détourne un grand nombre de Particuliers. Il est visible que l'on se marie moins depuis que le Luxe a fait de si grands progrès. On craint de ne pouvoir pas soutenir la dépense que demande un ménage sur le pié que les choses sont aujourd'hui. Nous craignons sur tout que nos Enfants ne puissent pas faire une figure telle que nôtre vanité la souhaiteroit. On sent assez les inconvéniens qui résultent d'une semblable crainte, tant par rapport à la Politique qu'à la Morale. Mais une suite du Célibat que tout le Monde n'aperçoit pas d'abord, c'est qu'il ne fait qu'augmenter le mal auquel nous cherchons du remède. Si le Luxe détermine

mine bien des gens à ce genre de vie, le Célibat à son tour porte à un nouveau degré de faste. On prend des arangemens conformes à sa situation. On met ses Capitaux à fond perdu : On se procure de fortes Rentes viagères, à l'aide desquelles on augmente beaucoup sa dépense.

Quoi que ce genre de vie ne soit que trop comun aujourd'hui, heureusement ce n'est pas encore celui du plus grand nombre. Les gens engagez dans le Mariage l'emportent de beaucoup : Il nous faut donc encore considérer le Luxe par raport aux *Pères de Familles*. C'est là un point de vüe qui mérite sur tout nôtre attention. Un Père qui a à cœur le bien de ses Enfans doit éviter de donner dans le Luxe, pour ne leur être pas en mauvais exemple, pour ne pas les acoutumer à la mollesse, à aimer trop leurs aises. S'il les rend dépendans de tant de superfluitez, il les acoutumera à une dépense qu'ils ne pourront plus soutenir quand la succession sera partagée. S'il est sage, il règlera sa Maison come si ses Revenus étoient, au dessous de ce qu'ils sont éfectivement. Par là, & sur tout par l'exemple de modération & de retenue qu'il donnera à ses Enfans, il leur facilitera les moiens de se soutenir.

Un Home établi dans une petite République,

blique, y fait construire, come nous l'avons déjà remarqué, un Bâtiment auquel il donne la forme d'Hôtel. Il le veut fort vaste & extrêmement orné. Il n'y néglige aucune des beautés de l'Architecture; colonnes, sculpture, parquetages, & il le garnit ensuite d'Ameublemens affortis. Sans examiner s'il ne s'est point incomodé par la grande dépense qu'a dû lui causer cet Edifice, je dis que s'il a plusieurs Enfans, il a peu pensé à leurs intérêts en bâtissant de cette manière. Sera-t il en état, quand il disposera de ses biens, de faire de ce superbe Edifice le partage d'un de ses Fils? Le mettra-t-il en état de soutenir la dépense qu'un semblable logement entraîne nécessairement à sa suite?

En général, un Père doit être à cet égard en bon exemple à sa Famille. Loin d'être ingénieux à inventer pour soi ou pour ses Enfans, quelque ornement nouveau, loin de saisir avec une espèce d'avidité tout ce que le caprice de la mode offre chaque jour aux yeux du Public, loin de marquer à ses Enfans du dégoût pour ce qui est devenu trop comun par un long usage, il doit leur faire regarder la plupart des nouveautés du Luxe, & le gout de ceux qui s'en entêtent, come une véritable petiteffe.

On ne sauroit donc trop inculquer aux Chefs de famille les véritez suivantes; que le Luxe est un mal très dangereux dans une Maison, que c'est un poison qui se glisse des Pères & des Mères aux Enfants dont on nourrit la vanité, la molesse, l'oisiveté par trop de faste, & que l'on empêche par là de se rendre utiles à leur Patrie, que rien n'est plus opolé au bien & à la fortune des familles, que la meilleure substance se dissipe & se perd dans ces folles vanitez, que c'est une grande imprudence & même une grande injustice de prodiguer mal à propos le bien qu'on devroit laisser à des Enfants pour se soutenir.

Il me semble donc qu'en regardant le Luxe come quelque chose de relatif, & de proportionné à l'état & à la condition des personnes, come le veulent les Apologistes du Luxe, nous n'avons pas laissé d'y trouver un mal réel, & des inconvéniens palpables. On peut assurer que plus on entre dans le détail des différentes situations où un Homme peut se trouver, plus on découvre le mal que peut lui causer son trop de goût pour le Luxe. Jusqu'ici nous n'avons employé que des raisons mondaines. Celles que nous fournit la Religion sont encore d'une toute autre force.



LETTRE

Aux EDITEURS, à l'occasion du Dialogue
entre JULES CESAR & GUIL-
LAUME TELL.

MESSIEURS,

UNE Conversation entre quelques Amis
a donné naissance au petit Dialogue
que je vous envoie. On s'entretenoit sur
le Meurtre de César : Quelques uns le re-
gardoient come une action injuste & odieu-
se ; d'autres l'approuvèrent & firent l'éloge
de Brutus & de Cassius. Chacun, come
il arrive d'ordinaire soutint son opinion avec
chaleur ; & come on me demanda mon sen-
timent, je ne sai coment il m'échapa de
dire que je trouvois *Guillaume Tell* fort su-
périeur à *César*. On se prit à rire, & l'on
me défia de soutenir ce paradoxe. C'est ce
que j'ai essayé de faire aujourd'hui dans l'Essai
que voici, & que je soumets à vôtre ju-
gement. Les Règles du Dialogue ne m'ont
pas permis de dire tout ce qui s'est pré-
senté à mon Esprit en traitant cette ma-
tière, & vous me permettrés d'y joindre
ici

ici quelques Réflexions qui me paroissent nécessaires.

La *Liberté* dont on parle ici & dont on fait l'éloge est une liberté subordonnée aux Loix & éloignée de la licence. La Tyrannie que l'on y condamne est une Tyrannie ouverte & déclarée. *Jules César* n'étoit dans le fond qu'un illustre Usurpateur, qui n'avoit pas plus de droit sur Rome & sur l'Italie, que le Baron de *Neuboff* sur l'Isle de Corse. Pour moi je le declare, je trouve plus grand l'infortuné *Pakul* que Charles XII. Roi de Suède fit rouer inhumainement, pour avoir défendu avec vigueur les droits & les privilèges de sa Patrie, que *Jules César* qui fut le Tyran de la sienne. On atache à un gibet un Malheureux qu'une faim dévorante force quelquefois à enlever à un Riche un superflû inutile, & il faudra fléchir le genoux devant un Ambitieux qui nous ravira nos biens, nôtre liberté, & qui se jouëra de nôtre Vie ! Un Tyran n'épargne souvent ses Sujets que parce qu'il faut qu'il reste des Homes à qui il puisse comander. Quoi ! parce qu'il aura eu le pouvoir d'en faire périr la moitié, aura-t'il aquis le droit de régner sur l'autre moitié ! J'avoue que *César* avoit de grandes qualités, & que s'il n'étoit pas né simple Citoyen, il auroit mérité de régner sur les Romains ; mais les

Loix

Loix de l'Etat s'oposoient à la grandeur, & qui que ce soit qui les blesse pour s'élever au dessus ouvre la porte à tous les désordres, & il sacrifie à son intérêt présent celui de sa Patrie & de sa Postérité. Ennemi de ses Concitoyens, qu'il foule aux pieds, tous ses Concitoyens sont ses ennemis; comment le respecteroit on, puisqu'il ne respecte ni sa Patrie ni les Loix divines & humaines? Le célèbre Mr. de Thou étoit dans les mêmes idées: Il étoit convaincu qu'après ce qu'il devoit à Dieu, rien ne devoit lui être plus cher & plus sacré que ce qu'il devoit à sa Patrie. Il pensoit que la Patrie étoit une seconde Divinité, que ses Loix viennent de Dieu, & que ceux qui les violent, de quelque prétexte qu'ils se couvrent, sont des sacrilèges & des parricides. La Jurisprudence Romaine a dit quelque part. *Libertas inestimabilis res est.* C'est une chose sans prix que la Liberté.

Platon avoit pour maxime de n'entreprendre dans une République libre que ce que l'on peut faire accepter aux Citoyens par la voie de la persuasion, sans jamais employer celle de la violence. Auguste même avant que de promulguer ses Loix les proposoit au Public, & y changeoit ce qui n'avoit pas l'approbation générale; méthode judicieuse & qui prévient tous les murmures.

res. *César* étoit donc bien criminel, lui qui renversa la Constitution fondamentale de l'Etat, & qui, malgré l'horreur que les Romains avoient pour la Roïauté, aspirat ouvertement à la Courone. Si les Lacédémoniens se crurent en droit de faire mourir *Pausanias*, quoi qu'il fut leur Roi, parce qu'il abusoit de son pouvoir; si au rapport de *Virgile*, toute l'Etrurie justement irritée contre *Mezentius*, qui en étoit le Souverain, demanda qu'on le fit mourir sur le champ, doit-on être surpris que des Sénateurs, c'est à dire les Chefs du Peuple Romain & les Gardiens de sa liberté, aient immolé César ?

Si je voulois traiter cette Question en Jurisconsulte, il me seroit aisé de prouver, que le pouvoir de faire des mutations qui changent la face de l'Etat n'est jamais compris dans le droit de Souveraineté, excepté que ce pouvoir ne soit expressément spécifié come un droit qui appartient au Souverain. *Quoi qu'on doive*, dit *Senèque*, *obéir à un Père en toutes choses, on n'est point tenu de lui obéir, quand ce qu'il comande est tel qu'en le comendant il cesse par là d'être Père.* Anisi César, qui n'avoit sur les Romains qu'un droit acquis par les Armes, pouvoit le perdre, dès qu'il n'avoit plus la force de le maintenir. Les Romains étoient à son égard
des

des Esclaves qui brisoient leurs chaines & qui rentroient dans tous les droits que leur accordoient & la Nature & le Droit civil.

Dans le fond, l'usurpation ne dona jamais à personne un pouvoir légitime; personne ne peut jamais avoir un véritable droit de comettre la moindre injustice. On ne comande & l'on n'obéit que sous certaines conditions positives, qui doivent- être observées de part & d'autre; sans quoi la Société humaine est entièrement détruite & ses droits foulés au pied. Le Savant & célèbre *Barbeyrac* apuie fort sur une Maxime si équitable: Elle a lieu, dit-il, par raport au Peuple entier, ou à la plus grande partie: Plus le nombre des opprimés est grand, plus l'opression est violente, & plus l'opression mérite d'être punie. Et quelle plus grande opression que celle de *César*, qui vouloit faire d'un Peuple libre, d'un Peuple qui comandoit aux Rois, un Peuple d'Esclaves? *Brutus*, qui en s'immolant, sacrifie les sentimens les plus tendres & les plus naturels du Sang & de l'Amitié, ne témoigne-t'il pas par là une grandeur d'Âme qui l'élève au dessus de l'Home? En vain *César* avoit-il doné la Vie à plusieurs de ses Meurtriers, ils regardoient come une injure de la tenir de sa main, & ils voulurent lui montrer que s'il avoit eu le pou-

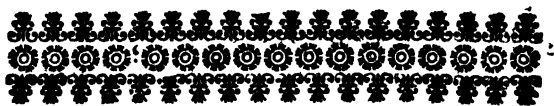
voit

Voïr de leur acorder la Vie, ils avoient encore celui de lui doner la mort.

Mais, dira-t'on, le Meurtre n'est il pas un Crime? Non lors qu'il s'agit d'un Tyran & d'un Usurpateur. *Cicéron* disoit que c'étoit la plus belle action que l'on pût comettre, qu'il faisoit purger la Terre de ces pestes du Genre-humain, & l'exterminer. Le Droit naturel a sa Source dans la Volonté de Dieu clairement manifestée, & ce qui nous engage à la pratiquer c'est le desir d'être heureux. Or il ne paroît nulle part que la Volonté de l'Être Suprême exige que les Homes se soumettent a des Tyrans, & le desir d'être heureux est un obstacle invincible à une telle soumission. Non seulement la Liberté est un bien pour les Particuliers, & le plus précieux de tous les biens, elle fait encore l'ornement d'un Etat & contribue le plus à la prospérité d'un Peuple. Rome n'a jamais été plus florissante que sous ses Consuls. C'est dans ce tems que le Peuple Romain a mérité ce bel éloge, que lui donoit *Scipion l'Africain*; *Rome, dit-il, aime mieux atacher les Homes par ses Bienfaits, que par la crainte de sa Puissance: Les Romains sont les Protecteurs & non les Maitres de leurs Alliez.*

Chez les Grecs on ne craignoit point que les Citoïens, ennoblis par les fonctions
de

de la Magistrature , vinssent à mépriser les travaux de leur Condition & à négliger leurs devoirs particuliers. Jamais il n'y eut d'Etat dont la constitution fut plus démocratiques; que celle d'Athènes, & cependant il n'y eut nulle part des Citoyens qui aient fait plus d'honneur à leur Patrie, non seulement par la correction & l'élegance où ils ont porté les Arts, mais encore par le courage & la science militaire. *Demosthènes & Cicéron* ont tous les deux vécu dans le tems que Rome & Athènes jouissoient de la Liberté; & l'Eloquence dégénéra dès que ces deux Villes tombèrent dans la servitude. Sous la Tirannie des Décemvirs, Rome sembloit avoir perdu sa vigueur & l'Ame qui la faisoit mouvoir. Quelle est aujourd'hui l'Italie; si on la compare à ce quelle étoit autrefois? Que sont devenues ces puissantes Républiques qui rendoient autrefois la Grèce si célèbre? Il n'en reste plus que les ruines & de vastes déserts: La Tirannie a tout déolé; là où le Citoyen n'est maître de rien, il ne prend aussi intérêt à rien; il devient lâche & paresseux; la seule Liberté donc de l'activité & du courage. Je suis &c.



DIALOGUE

Entre JULES CÉSAR & GUILLAUME TELL.

Jules César. Il appartient bien à un Païsan des Monts Helvétiques de disputer le pas à un Empereur, & pour dire quelque chose de plus au Vainqueur des Gaules & de l'Asie.

Guillaume Tell. Vous pourriez ajouter au Vainqueur de Pompée & des Romains, que je ne vous en estimerois pas d'avantage: Je voudrois bien savoir quel est le plus grand Hòme, ou celui qui répand le Sang de ses Concitoïens, & qui met sa Patrie en servitude; ou celui qui délivre la sienne de l'esclavage, par la mort d'un Tyran redoutable par son orgueil, ses exactions & sa cruauté?

J. C. Jè sai ce que vous voulés dire; vous faites vous même vôtre propre Eloge, & vous vous glorifiés d'avoir tué le Gouverneur de vôtre País; auquel vous aviés promis obeïssance & fidélité; mais aprenés que ce Tiran, quelque crüel qu'il fut, étoit vôtre Maître, & que vous n'aviés aucun droit

de vous révolter contre lui ; les Sujets n'ont en partage que la soumission & la patience.

G. T. Vous croïés donc qu'il n'est pas permis de se défendre contre des Monstres, qui n'ont ni justice, ni humanité ; qui se jouënt de nos biens, de nôtre honneur & de nôtre vie. Un Brigand qui ataque les Passans dans une Forêt, est il plus coupable qu'un Home qui ne se sert de l'autorité que lui donent les Loix, que pour nous ravir ce que nous avons de plus précieux ? Les véritables Séditieux sont ceux qui foulent aux pieds les règles de l'Equité & qui rapportent tout à eux mêmes : Le bien de la Societé n'est-il pas préférable à celui de quelques Particuliers ? Le Prince est fait pour le Peuple, & non le Peuple pour le Prince : Toute autre Maxime est celle d'un Tiran. Je n'ai pas étudié autant que vous, mais je sai que ceux qui sont gouvernés ne sont pas de pire condition que ceux qui gouvernent, & que les Chefs d'un Peuple doivent se souvenir qu'ils comandent à des Homes. Nous ne devons leur obéir qu'autant qu'ils obéissent eux mêmes aux Loix ; leurs obligations ne sont pas moins sacrées que les nôtres ; lors qu'ils y manquent ils nous donent l'exemple, & ils rompent eux mêmes le Contract qui nous impose le de-
voir

devoir de leur obéir. S'il est de l'intérêt public que les Sujets soient dociles, & souffrent même quelque chose, il n'est pas moins de l'intérêt public que les Supérieurs ne commandent rien que de juste, & n'aient en vûe que le bonheur & la prospérité de ceux qu'ils gouvernent. Un Homme qui se croit tout permis à l'égard de ses Inférieurs est capable des plus grands excès, & ne donne ordinairement aucune borne à son Ambition, à son Avarice, & à ses Cruautés. Non; il n'appartient qu'à un Usurpateur de prêcher l'obéissance passive & absolue.

J. C. Je vois bien qu'on vous a prévenu contre moi; vous me regardés, comme un Homme qui a tout sacrifié à son Ambition; il est vrai que j'ai trop aimé la Grandeur & le Pouvoir; j'aurois préféré d'être le premier d'un simple Village plutôt que le second à Rome: je ne m'en défens point, & je n'ai aucun intérêt à justifier une faute qui m'a coûté la vie. J'avoüe que les moïens dont je me suis servi pour aquerir de la gloire ne sont pas tout à fait légitimes; mais où est l'Homme qui n'abuse jamais de son Autorité? La mienne ne devoit pas être odieuse aux Romains; tous ceux qui ont vécu de mon tems vous diront que n'ai versé qu'à regret le sang de mes Concitoyens; que je ne passai le *Rubicon*, pour

aller à *Rome*, qu'après y avoir été forcé par le Sénat, qui me déclara le premier la Guerre. *Pompée* séduisit les Romains par ses menaces & par ses promesses fastueuses : Il marchoit sur les traces de *Silla*, & il auroit été le Maître, si je ne le fusse devenu. La République Romaine avoit changé : Elle s'étoit en quelque sorte écroulée sous son propre poids ; les Grands n'étoient plus attachés & soumis au Sénat ; & les Armées acoutumées à obéir à leur Général n'écoutoient que les ordres ; *Marius* & *Sylla* avoient déjà montré que le Peuple Romain pouvoit souffrir un Maître, & l'abdication du dernier ne laissa à ce Peuple qu'une ombre de liberté, qu'il étoit prêt de vendre au plus offrant : Tel étoit l'état de *Rome* lors de la Guerre Civile. Je vous laisse à présent juger lequel étoit le plus digne de lui commander, de *Pompée* ou de son Vainqueur. S'il eut obtenu la Victoire, je ne sai s'il en eût usé aussi humainement que je le fis, & s'il n'eût pas retracé les proscriptions de *Silla* & de *Marius*. Pour moi je pardonnai généreusement à tous mes Ennemis ; je vengeai la mort de *Pompée*, & je ne pûs même m'empêcher de verser des larmes, quand on me montra sa Tête. Il n'y eut que le fier & l'implacable *Caton*, qui échapât à sa clémence ; il aimoit mieux se donner la mort ;

mort, que de devoir la vie à *Cesar*. Le Cruël! Devoit il se défier de ma Clémence? Ne savoit-il pas qu'il suffisoit d'être malheureux & vaincu pour devenir mon Ami? Je pouffai si loin la débonnairété que j'invitai à dîner un Poète *, qui avoit fait contre moi une Satire sanglante. Enfin je ne négligai rien pour gagner par mes bienfaits, ceux que j'avois vaincu par les Armes; mais après avoir rendu à Rome son repos & sa splendeur; dans le tems que le Monde entier plioit sous un Joug qui faisoit son bonheur, & que j'étois prêt d'aller jusques chez les Parthes, pour laver dans leur Sang la honte de la défaite de *Crassus*; des Meurtriers assassinent en plein Sénat, leur Maître, leur Ami & leur Bienfaiteur; mais ce qui me perça le cœur, & qui m'ôta la force & le desir de résister, c'est que parmi les Assassins, je vis *Brutus* venir à moi un Poignard à la main; Brutus que je chériffois, *Brutus* qui étoit mon Fils!

G. T. Vous voies par là que les devoirs de la Reconnoissance, de l'Amitié & du Sang sont subordonés à ceux que nous devons à nôtre Patrie. Je ne sai si *Brutus* vous regardoit véritablement come son Père, & si *Servilie* sa Mère, n'avoit pas eu d'autre Amant que vous; mais cette qualité de Père n'en impose qu'aux Ames foibles & vulgaires. *Brutus* avoit trop de force

* Catulle.

d'esprit, & il conoissoit trop bien ses obligations, pour ne pas les remplir avec courage. Il savoit qu'un Tiran n'a plus ni Père, ni Fils; que châque moment qu'il respire est un Crime pour un Citoyen; & qu'il n'y a point de plus beau jour que celui de sa mort. La Liberté est le plus précieux de tous les biens, & quand la Patrie comande, il ne nous reste qu'à lui obéir. Pouviés vous penser que des Gens qui avoient été vos Egaux, voulussent souffrir que vous devinssiés leur Maître? Que n'imitiés vous la conduite de *Silla*, & que ne rendiés vous à *Rome* ses Loix & sa Liberté? Vous auriez été l'Amour & l'Idole des Romains, & vous seriez mort tranquille & respecté dans le sein de vôtre Patrie. Vôtre Ambition a tout perdu; elle a ouvert la porte au Pouvoir le plus arbitraire & le plus crüel. Ceux qui, à vôtre exemple, ont voulu s'emparer de l'Autorité Souveraine, & qui ont craint le même sort, ont immolé à leur sûreté les Citoyens les plus affectionés à la Patrie. De là les injustes & barbares proscriptions d'*Octave*, de *Marc Antoine* & de *Lepide*. Sans vous *Rome* n'auroit jamais été exposée aux fureurs de *Caligula*, & de *Néron*; Monstres qui ont deshonoré à la fois le Trone & l'Humanité. Vos Vertus même ont été fatales aux Romains; elles leur ca-

choient

choient le précipice où ils font tombés. Ils ne se souvenoient que de vos Victoires, de vos Bienfaits & de vôtre Clémence, lors qu'ils devoient ne se souvenir que de leurs Loix violées & de la perte de leur Liberté. Si au lieu d'écouter les regrets & les gémissemens de *Marc Antoine*, ses loüanges interessées, le fastueux étalage des Richesses que vous doniés par vôtre Testament au Peuple Romain, & que vous ne faisiez que lui restitüer; il eut eu le courage de verser le Sang de *Marc Antoine*, la Tirannie étoit détruite; *Brutus* & *Cassius*, ces généreux Défenseurs de la Liberté, & qu'on peut nommer les derniers Romains, étoient sauvés; *Cicéron* n'eut pas été forcé de livrer sa Tête à d'infames Assassins, & la République étoit rétablie. Le timide *Octave* dénué de secours & d'apui, éfraïé par vôtre mort, n'auroit jamais osé aspirer à l'Empire; mais les Romains abimé dans le Luxe & dans la Moleffe n'étoient plus ces mêmes Romains, qui avoient chassé les *Tarquins*; qui n'avoient pû souffrir la Tirannie des *Décemvirs*, & qui avoient même sacrifié à la Liberté *Manlius*, qui avoit défendu le Capitole contre les *Gaulois*. Pour moi je ne balançai point; & j'immolai le Tyran, qui m'avoit forcé à tirer une Flèche sur une Pomme qu'on avoit placée par

son ordre sur la Tête de mon Fils. Ce qui m'irrita davantage, c'est l'indignité à laquelle il nous avoit réduit, en nous obligeant à ploier le genou devant un *Bonnet* qu'il avoit fait mettre au haut d'une Pique dans la Place publique d'*Altorf*, qui étoit ma Patrie: je ne pûs me soumettre à cette bassesse *, & ce fut à cause de ce refus qu'il prononçât cette Sentence inique & rigoureuse, qui devoit couter la Vie à mon Fils, si je ne l'eusse sauvé par mon adresse. Non rien n'est plus honteux que la servitude; l'Homme est né libre; le penchant qu'il a pour la Liberté est général & naturel; rien n'est plus indigne de lui que d'obéir à celui qui n'a pas le droit de lui commander. Vous & les Empereurs qui vous ont suivi, vous n'êtes tous que d'illustres Crimi-

J. C. Votre décision est trop hardie, & je vois bien que le comerce que vous avés avec *Brutus* & *Cassius* vous a gâté. En vous
apre-

* Guillaume Tell ayant refusé de souscrire à l'ordre de *Grisler*, qui étoit Gouverneur de la Suisse pour l'Empereur *Albert* l'Année 1307. ce Gouverneur le condanna à abatte, d'assés loin, d'un coup de Flèche une Pomme de dessus la Tête de son Fils, faute de quoi il le menaça de le faire mourir. Tell eût le bonheur de réussir; mais il montra au Tiran une autre Flèche, qu'il auroit, dit-il, jeté sur lui s'il eut tué son Fils. Come ce Gouverneur cherchoit à le faire périr, G. Tell l'attendit dans un défilé où il le tua d'un coup de Flèche.

aprenant l'Histoire Romaine, ils vous ont inspiré leur horreur pour le Gouvernement Monarchique. Avant moi *Rome* étoit déchirée par des factions, qui se faisoient une Guerre ouverte; les *Romains* étoient trop puissans pour respecter les Loix, & l'ancienne égalité: Les *Plebeiens* ne donnoient aucune borne à leur licence & les *Patriciens* à leur ambition; le Sénat n'avoit plus ni assez de pouvoir ni assez de probité pour rétablir l'harmonie entre les différens Corps de l'Etat; il étoit lui même divisé en différens partis, & il suivoit ordinairement celui du plus fort. *Rome* avoit besoin d'un Supérieur qui fût se faire respecter & qui maintint l'Ordre & la Paix; elle n'a pas été moins heureuse sous *Tite*, sous *Trajan* & sous les *Antonins*, qu'elle l'a été sous les Tribuns & sous ses Consuls.

G. T. Oui; mais pour un bon Empereur, *Rome* en a eu dix mauvais. L'Empire abimé par leurs rapines & arrosé du Sang de ses meilleurs Citoyens n'a pû se soutenir; il est enfin devenu le jouet des Nations & la proie des Barbares. Les Sujets ne s'intéressent plus pour des Maitres, qui bien loin de les protéger, les tiennent dans l'Esclavage & dans la misère. La Valeur & le courage s'énervent & s'abattent dans la servitude. Les plus forts remparts d'une
Na.

Nation, ce sont de bones Loix, qu'on a soin de faire bien observer; c'est un Gouvernement doux & modéré, qui favorise le Commerce & les Beaux Arts, & qui procure au Peuple les comodités de la vie & l'abondance. C'est ce qui a fait bénir le Gouvernement de *Tite* & des *Antonins*; c'est ce qui faisoit que *Trajan* étoit les délices des Romains: Il étoit si soumis aux Loix, qu'il dit au Capitaine de la Garde Prétorienne, en lui mettant entre les mains une Epée: *Si je gouverne en bon Prince, servez-vous en pour moi, sinon contre moi.* Vous étiez Citoïen d'une République, & vous fîtes vos efforts pour rendre le Gouvernement Monarchique & absolu. Tout changement aux Loix de l'Etat est un Crime. Si vous étiez né dans le tems de *Trajan* & des *Antonins*, & que le Sénat & le Peuple Romain vous eussent reconu pour Empereur, on vous eut aimé & respecté comme un Prince légitime; mais vôtre Autorité n'avoit d'autre fondement que la force & l'usurpation: Dès là elle ne pouvoit se maintenir, & si vous aviez fait mourir les Conjurés, il en seroit né d'autres, des cendres de *Brutus* & de *Cassius*. Toute Autorité qui n'est pas fondée sur les Loix ne dure pas plus long tems que la violence qui l'a établie. En vous arroyant un

pouvoir qui ne vous appartenoit point, vous prononçâtes vous même vôtre Sentence de mort, & les Conjurés ne firent qu'exécuter ce que le Sénat auroit ordonné s'il eût été libre, come il devoit l'être. Vôtre mémoire est en exécration aux Partisans-zelés de la Liberté; au lieu que la mienne est en bénédiction au Peuple qui jouit encore de celle que je lui ai aquisé, il y a plus de quatre cents ans. Depuis ce tems, la paix & l'abondance ont presque toujourns régné dans cette heureuse Contrée, & si la concorde à reçû, en de certaines circonstances, quelque atteinte, la conoissance des vrais interêts de la Nation & la sûreté commune ont bien-tôt banni la haine & les jalousies & rétabli la tranquillité & l'union. Quoique ce Pais soit peu étendu & qu'il soit même partagé en diverses petites Républiques, on peut-espérer que la Liberté dont-il jouit subsistera plus long-tems que n'a duré l'Empire Romain. Quand on l'a ataqué il s'est défendu avec fermeté & avec courage, & lorsque vous étiez dans les *Gaules*, vous avés vous même éprouvé quelle étoit la force & la valeur de ses Habitans. Ils n'ont point dégénéré de ce qu'ils étoient autrefois, & ils n'ont rien a redouter, pourvû qu'ils puissent se defendre du Luxe, qui a ruiné l'Empire Romain, & qui fait per-

perdre aux Citoïens l'amour de la Liberté & de la Patrie, en amolissant leurs Mœurs, & en leur faisant adopter des Usages étrangers. Ce qui fait la Félicité d'un Peuple, ce qui le rend heureux & florissant, ce ne sont pas de vastes Conquêtes. Les Sujets ne gémissent que trop souvent sous le poids des Lauriers & des Trophées du Prince. Ce qui assure le bonheur d'une Nation; c'est la Modestie, la Frugalité & le Travail; c'est le bon Ordre; c'est la Paix; c'est la Confiance réciproque & l'Union entre des Voisins & des Alliés; c'est l'Harmonie entre tous les Corps de l'Etat. Vous voïés, *César*, que ce *Païsan des Monts Helvétiques*, que vous méprisiés, a sù établir le repos & la liberté de sa Patrie, sur les fondemens les plus solides. Dans la Condition la plus abjecte, j'ai marqué autant de courage & plus de grandeur d'Ame que vous: J'ai sauvé ma Patrie, & vous avez perdu la vôtre. Parmi le *Vulgaire*, il y a bien des *Césars*, c'est à dire des gens qui ont vos bones qualités, sans avoir vos défauts, & parmi les Empereurs qui vous ont suivi, il y a bien du *Vulgaire*. Votre Ambition forcenée vous a tout fait sacrifier au desir de vous agrandir, & malgré votre dissimulation, *Sylla* croioit voir en vous plusieurs *Marius*: Il ne jugeoit que trop bien

bien de vos vûes & de vôtre caractère. Quel bonheur pour vôtre République, si vos Amis ne vous eussent pas dérobé à la pénétration de ce Dictateur ! A présent que rien ne vous oblige à feindre des Vertus que vous n'aviés pas, & qui ne furent qu'un piège que vous tendiés à vos Concitoïens, n'est-il pas vrai que vous entrates dans l'infame Conjuración de *Catilina* ? Le bon *Cicéron* qui la découvrit, & qui la punit, laissat, en vous épargnant, des étincelles qui produisirent ensuite le plus sineste incendie. Vous n'étiés pas moins ambitieux, pas moins hardi que *Catilina*, mais vous étiés plus prudent, plus habile, & plus heureux. Devés vous donc être surpris que *Brutus* ait trèmpé ses mains dans vôtre Sang : Quand même vous auriez été son Père devoit il avoir plus d'égard & plus de tendresse pour vous qu'un de ses Ayeux * n'en eut pour ses propres Fils ? Croiés vous que parce que vous aviés aquis le pouvoir de tout faire, vous en aviés aussi aquis le droit ? Une Domination usurpée peut bien faire taire les Lólx, mais elle n'est jamais au dessus. Un bon Citoïen ne craint que Dieu, & ne veut
pour

* Le premier Brutus fit mourir ses deux Fils, parce qu'ils favorisoient la Cause de Tarquin, que la Tirannie fit chasser de Rome.

380 JOURNAL HELVETIQUE
pour Maître que les Loix. Vous aviez
bien le pouvoir de donner la Vie aux Par-
tifans de la Liberté; mais les Partifans de
la Liberté avoient auffi le droit de vous
donner la mort.



O D E

*Tirée du Pfeaume CXXXVI. sur la
Captivité.*

A Cablés sur ces bords de misères profondes,
Nos longs gémissimens font rétentir les Airs.
Les pleurs que nous versons coulent avec les Ondes
Jusques au sein des Mers.

Quelle Image se montre à nos Ames troublées!
Je revois, ô Sion, dans ces tristes momens,
De ton Temple détruit les Voutes écroulées,
Et les debris fumans.

L'Arbre qui prête l'ombre à nos Troupes errantes
Tient nos Luts suspendus à ses frêles Rameaux;
Organes de douleur, nos lèvres gémissantes,
N'expriment que nos maux.

Rien ne peut atendrir le Vainqueur implacable,
Il se plat à l'outrage; il s'agrit de nos pleurs.
„ Cessés, dit-il, cessés le récit lamentable
„ De vos vaines douleurs. „

„ Quel

» Quel sort t'a dépouillé de ton éclat antique ?
 » Recomence tes chants, superbe Nation,
 » Fais voir, en ces Climats, la pompe magnifique
 » Des Fêtes de Sion.

Vous nous bravés en vain Persécuteurs injustes ;
 Nous ne mèlerons point en ces barbares lieux,
 Du Dieu de l'Univers, les louanges augustes,
 Au Culte de vos Dieux.

Demeure de nos Rois, Cité de Dieu chérie,
 O Sion, si jamais je pers ton souvenir,
 Puisse mon châtement, ô ma Sainte Patrie,
 Efraïer l'avenir !

Que frappé dans l'instant, une main invisible,
 De ma Langue captive enchaine les ressorts ;
 Et qu'à mes doigts flétris la Lire inaccessible
 Refuse ses accords !

Redoutable Témoin de nôtre deuil extrême,
 Tu vis Sion en proie au vainqueur furieux ;
 Et nos Princes captifs courbant le Diadème
 Sous un Joug odieux.

Ressouviens toi, Grand Dieu, des Enfans d'Idumée,
 Caldéens, ont-ils dit, vos efforts sont trop lents ;
 Perdés Jérusalem, qu'elle tombe abimée
 Jusqu'à ses fondemens.

Mais il est des Vengeurs ; tremblés, Peuples perfides ;
 Heureux qui foulera dans vos murs embrasés,
 De vos derniers Enfans les cadavres livides
 Sur la pierre écrasés !

Oui, Grand Dieu, nos péchés ont creusé nôtre abîme ;
 Ainsi tout Peuple sourd aux Loix de l'Eternel,
 Tel que le triste Hebreu deviendra la Victime
 D'un Ennemi cruel.



S U I T E

*Des Eclaircissemens de Mr. le Professeur DE
CROUSAZ au sujet de Mr. POPE.*

LETTRE à Mr. DE CROUSAZ.

EN lisant, *Monsieur*, vos secondes Reflexions sur l'*Essai de Mr. POPE*, je crois d'être entré dans une joie; qui au moins n'est que peu éloignée d'égaliser la vôtre. Mais ne me trouverés vous point trop curieux? J'espère que non, & que vous permettrés à mon amitié, de vous demander ce que vous avés pensé ci devant, lorsque vous avez lû pour la première fois ce qu'avoit écrit contre vous Mr. *Dé Silhouette*.

R E P O N S E.

JE vous répondrai, *Monsieur*, avec la sincérité d'un véritable Ami; qu'il ne m'a pas été nécessaire de lire plusieurs Livres de Mr. *De Silhouette*, pour y remarquer le Stile d'un Homme qui a beaucoup d'Esprit; & dès ce moment je vous avoüe sans exagérer

gerer que j'ai conçu pour lui de l'Estime, de l'Amitié, & que je me suis réjoui de profiter, en lisant ce qu'il écrivoit sur mon compte & sur celui des autres.

Dans ces dispositions, ce que j'ai trouvé sur l'ennui qu'il a éprouvé, en lisant ce que j'avois écrit, & sur l'impatience avec laquelle il m'avoit parcourû pour abrèger les momens d'ennui; tout cela ne m'a point fait changer d'idée, ni révoquer mes premiers sentimens; il m'a parû, au contraire qu'il m'a fait beaucoup d'honneur, & que je lui suis obligé d'avoir pensé qu'il ne devoit pas se négliger en m'écrivant, & de m'avoir crû capable de profiter de son exemple. Je n'ai pas tardé à m'afermir dans ces sentimens flateurs, dès que je l'ai vû dans les mêmes idées que moi sur la nécessité de craindre l'avenir, pour résister à un grand nombre de tentations, qui pourroient rendre la conduite des Homes sur la terre aussi odieuse que méprisable, par les écarts dont ils ne se feroient aucun scrupule; & j'ai vû avec un secret plaisir, où j'avoüe que l'amour propre avoit sa part, que la Lecture de ce que j'avois écrit sur ce sujet dans mon *Examen du Pyrrhonisme* ne l'avoit pas tant ennuié qu'il vouloit le faire croire. C'est peut être un reste de l'habitude que l'on prend dans les Ecoles,

sous les Maîtres de Réthorique, qui insinuent à leurs Disciples divers artifices pour prévenir les Lecteurs contre ceux qu'ils sont chargés d'ataquer. Je ne dois donc pas trouver mauvais que Mr. *De Silhouette* ait voulu se divertir à répéter une ancienne Leçon, d'autant plus que ce n'est que par forme & pour comencer par un petit Préambule, qu'il s'est plaint de l'ennui que je lui ai donné, car dans le fonds, il adopte mes idées sur la nécessité où sont les Homes d'être intimidés par la crainte des peines qui s'étendront après la mort.

L'idée de ce ces peines lui a parû si nécessaire, qu'il n'a pas appréhendé de déplaire à ses Lecteurs, en combatant sur ce sujet les idées d'un *Lord*, savant, célèbre & zélé pour sa Patrie: Il en a appelé à ce zèle, il s'est exprimé là dessus avec beaucoup d'Elegance, & a témoigné une extrême surprise de voir un si bon Patriote dégager par ses Discours, les Peuples d'un sentiment qui leur est si nécessaire. Ces plaintes sur cet article sont si touchantes qu'elles m'auroient fait retracter mes sentimens, si j'avois été dans les idées de ce *Lord*. Mais Mr. *De Silhouette* a crû qu'il me feroit trop d'honneur, & qu'il me rendroit peut-être trop fier, s'il me copioit sur un second Article, pour prouver l'inutilité de la Barriere
que

que les justes suites du vice, dans la supposition qu'elles s'étendront après la mort, doivent naturellement opposer à la Licence, ou du moins la moderer.

Mr. BAYLE allègue l'exemple des Dieux, qui auroient mauvaise grace de punir ce dont ils ont donné des exemples si frappants; Mr. *De Silhouette* oppose à cette Objection une nouvelle Réponse. „ Les
 „ Païens, *dit-il*, dans les Assemblées où
 „ ils célébroient leurs Mystères aprenoient
 „ à ceux qui y étoient initiés, que ces
 „ Dieux n'avoient été que des Hommes co-
 „ me les autres; mais qu'ils s'étoient ren-
 „ dus dignes par leur zèle & leur courage
 „ pour le bien de la Société, d'une véné-
 „ ration immortelle, & qu'ainsi le moins
 „ qu'on devoit à leur mémoire, c'étoit de
 „ ne pas faire attention à quelques uns de
 „ leurs écarts. Les initiations ne se bor-
 „ noient pas là, & pour les rendre plus
 „ efficaces, leurs Prêtres s'étoient avisés
 „ d'éblouir leurs yeux & de traper leur
 „ Imagination, par des spectacles qui les
 „ épouvanteroient & qui graveroient dans
 „ leur mémoire le souvenir des Leçons re-
 „ doutables qu'on leur faisoit entendre.
 Mais ce Stratagème n'étoit que pour les
 Idiots; le pouvoir de la Fable s'évanouif-
 soit chez tous ceux que la crainte gênoit.

Quels secours à la probité pouvoit on trouver dans des Fables, dont le souvenir pouvoit si vite s'échaper & s'évanouïssoit effectivement ? Et dès là il est aisé de comprendre quelle ne devoit pas être la haine ou la fureur des Prêtres du Paganisme contre les Chrétiens qui dévoiloient ces Mystères couverts de fraudes, pour y opposer des Mystères d'une lumière qui portoit avec soi des preuves de sa vérité ? La Fable de *l'Ane d'Apulée* ne faisoit pas honneur à ces Mystères ; aussi ceux qui l'ont inventée ne pouvoient souffrir les Chrétiens contre lesquels ils s'étoient violemment déclarés, de l'aveu de Mr. *De Silhouette*, qui certainement ne fait pas honneur aux Admirateurs de cette Fable, en parlant d'eux avec Eloge.

Mr. *De Silhouette* aime à briller, cela est naturel, & par là il se plaît, à relever les méprises de ceux qui sont en possession d'une profonde science & d'un grand discernement, sur des idées que le tems a consacrées. Il rencontre à son chemin Mr. *Bentley*, & il attaque avec beaucoup de vrai semblance & en Législateur une de ses méprises, sur le sujet d'un Ami.

Pour peu qu'on s'écarte de ses idées, on s'expose à une Critique ; cela est arrivé au célèbre Auteur du *Spéctacle de la Nature*, dans

la partie de son Ouvrage où il fait *l'Histoire du Ciel*. Ce Savant Abé, allègue des conjectures tout-à-fait vraisemblables sur les noms assignés aux Constellations. Ces conjectures n'ont pas eu l'aprobation de Mr. *De Silhouette*, & dès là il s'est crû en droit de les traiter come des renversemens du sens comun. Il est allé plus loin, & a imputé à Mr. *l'Abé Pluche* une ruse dont j'ose dire qu'il n'est pas permis de soubçonner un Home de probité. De peur qu'on ne s'avifat de condanner ses conjectures come trop oposées à la droite Raison; il s'est appliqué à mettre cette Raison en opposition avec la Foi, afin qu'effraïé de cette énorme différence, on se fit une Loi de ne la pas écouter. Cependant Mr. *De Silhouette* apuie avec vivacité la soumission des Peuples qui se font un devoir de n'écouter plus la Raison, dès que leur Conducteur la leur a rendue suspecte. Je n'entre pas dans les raisons qu'il a eu pour établir la nécessité d'un Juge suprême des Controverses, mais en même tems qu'il se déclare pour cette Thèse, son Esprit, dont la passion dominante fait qu'il craint de se confondre dans la foule, done à cette Vérité de grandes restrictions.

Que feront les Peuples dont la Religion va à ne se permettre aucune décision,

quand il faudra choisir entre se soumettre sans hésiter aux Ordres de leurs Souverains temporels, ou se ranger sans ouvrir les yeux, sous les Décisions du prémier Conducteur de l'Eglise. Le moien de se déterminer à faire un choix, à y perséverer & à se persuader que c'est le but. lors qu'on est dans la prévention qu'il y a sur tous les Sujets du *pour* & du *contre*, & qu'on ne peut sortir du doute sans risquer de tomber dans l'erreur ? C'est là une incertitude dont on ne se tirera point, si l'on se plaît à écouter les raisonnemens de Mr. *De Silhouette* & qu'on se rende aussi favorable que lui aux *Pirrhoniens*. Il se plaît à présenter tout ce que j'ai écrit contr'eux, comme une peine perdue, des paroles jetées en l'air, qui ne meritoient pas de tomber sur le papier. Il y a selon lui deux sortes de *Pirrhoniens* : L'extravagance des uns est tellement reconue de tout le monde, qu'il faudroit être aussi fou qu'eux pour entreprendre de les ramener. D'un autre côté essayer de ramener à quelque certitude ceux qui se plaisent & se bornent à être *Pirrhoniens* dans la théorie, c'est tenter l'impossible. Ces gens là vous nieront tout, vous arrêteront a chaque preuve, ne vous laisseront passer aucun principe, vous aurés beau en apeller à l'évidence. „ Faites la nous conoitre, diront-ils, „ vous

„ vous la croïés pour vous; Je vous fé-
 „ licite de cette agréable illusion, & je
 „ vous serai très obligé si vous avés la
 „ complaisance de m'en faire part. Et dès
 là les contestations recomenceront sur le mê-
 me pied. Mais si l'on ne peut entreprendre
 de défabuser les Homes du Pirrhonisme sans
 une ridicule témérité; par quelle raison
 pourra-t'on apuier les Sentiments Catho-
 liques & amener à la Foi ceux qui ne la
 conoissent pas encore? La fin du Monde
 arrivera avant qu'on soit venu à bout d'é-
 tablir une telle preuve. Cette Malice d'Es-
 prit est elle donc si universelle, que per-
 sone n'en soit exempt, & qu'elle se trouve
 au dessus de tous les remèdes? L'expé-
 rience prouve le contraire, & la Maladie du
 Pyrrhonisme est beaucoup moins incurable
 que Mr. *De Si-houette* ne voudroit le faire
 croire.

Ses Argumens ont un peu plus de vrai sem-
 blance quand il m'acuse d'avoir rempli un
 grand nombre de pages à combattre Mr.
Baile sur l'Hypothèse des deux Principes que
 Mr. *Bayle* prétend, ou qu'il fait semblant de
 prétendre, être la seule qui puisse justifier
 la Providence sur la permission du mal.
 Cette prétendüe suposition des deux Prin-
 cipes tombe d'elle même, dès qu'on en
 reconoit un seul qui a tout fait & qui fait

tout, parce que ce qu'on appelle Mal n'en a que l'apparence & que nos lumières extrêmement courtes donnent ce nom à ce qui est un véritable bien, & qu'on reconnoitroit effectivement tel, si nous savions apercevoir de quel usage il est dans l'Univers & quelle influence il a sur sa beauté. On doit donc pardonner à mon zèle pour la Religion & sur tout pour la Religion Chrétienne, quand j'ai à cœur de désabuser les Hommes d'une erreur qui ne va pas moins qu'à en renverser les fondemens &c.

II^e. LETTRE à Mr. DE CROUSAZ.

JE comprends, *Monsieur*, qu'on peut tracer un plan de la Vie humaine, qui représente au juste, la manière dont un grand nombre d'Hommes se conduisent, sans approuver cette conduite. Je comprends encore qu'en mettant devant leurs yeux leurs folies, toutes leurs extravagances, on peut avoir pour but de les en tirer, & si on a sur la Liberté, les mêmes idées que feu Mr. l'Archevêque de Cambrai, qu'il exprime avec tant de netteté & de force dans les Dialogues avec un Janséniste, on sera infiniment éloigné d'imputer à Dieu, come à leur cause immédiate, toutes les Scènes qui se voient dans cet affreux Theatre, où les Ho-

Homes se montrent enivrés de ce qu'ils boivent dans la coupe de la folie ; coupe qu'ils se font choisie & qu'ils ont préparée eux-mêmes. Je comprends qu'on peut avoir décrit tout cela dans des Vers choisis , pour rendre ce spectacle plus vif & par là plus hideux & plus digne d'être abandonné ; mais il y a des traits , dans cet *Essai sur l'Homme* , qui ont tant fait de bruit , que je sai peu acorder avec la bone intention que vous aimés à suporter à son Auteur. Il y en a deux , sur tout , qui me font une véritable peine ; L'exhortation du Poëte dans les termes les plus vifs , par lesquels non seulement il invite , mais il ordone impérieusement de finir sa carrière sans crainte & sans trouble , & de se jeter hardiment dans les bras de la Mort avec une ferme espérance d'un sort , dont on sera content. Je ne suis pas moins embarassé du Culte que les premiers Homes rendoient à Dieu , suivant le Poëte , dans la naissance du Monde , où les Forêts étoient leurs Temples , dans lesquels se rassembloient avec eux tous les Animaux pour honorer Dieu , chacun à sa manière , sous la Présidence d'un même Prêtre , qui n'avoit garde d'offrir aucun Sacrifice sanglant , sur des Autels où l'on ne devoit répandre le Sang , ni des Homes , ni des Animaux , leurs Freres & leurs Compagnons ,

ra-

392 JOURNAL HELVÉTIQUE
rassemblés dans le même dessein de célé-
brer le Créateur.

R E P O N S E.

VOS difficultés, *Monsieur*, sont frapan-
tes, mais on peut les résoudre par
les mêmes principes dont je me suis déjà
servi. Il manqueroit quelque chose au Poë-
me, qui étale les extravagances des Hommes
par des caractères bien marqués & qui ne
sont que trop vrais; car par rapport à vô-
tre première difficulté, elle fait aux Ho-
mes plus d'honneur qu'ils ne méritent; l'in-
dolence avec laquelle ils vivent par rapport
à la plus certaine des Vérités, savoir *qu'ils*
mourront, & les soins qu'ils se donnent pour
se dérober à cette idée, soins très juste-
ment comparables à des yvresses brûlantes
dans lesquelles ils s'invitent & s'encouragent
les uns les autres, chacun trouvant dans la
folie d'autrui de quoi justifier la sienne; le
Poëte pour faire sentir à ses Lecteurs cette
extravagance, fait prononcer à un Homme
d'un ton de Maître, ce que leur conduite
ordinaire semble leur conseiller réciproqué-
ment. Pour ce qui est de la seconde de
vos difficultés, elle roule encore sur une
autre extravagance, c'est de chercher l'o-
rigine du Culte de Dieu dans des imagi-
nations.

nations & de porter la folie jusqu'à des Idées grotesques, quand on a des Monuments très anciens & très respectables où l'on peut s'instruire de la Vérité. Il faloit suposer ces Autels non ensanglantés, pour favoriser l'imagination d'une Eglise, composée d'Hommes de niveau avec les Brutes. Et que font de plus un grand nombre de gens dans les Assemblées qu'on honore du nom de saintes & qui le devroient être? Que font un grand nombre de gens, que d'y porter leur corps; de prononcer des mots sans attention & souvent des mots où ils ne voient goutte, & de regarder ceux qui les prononcent?

L'établissement des Sacrifices se lit dans la plus ancienne des Histoires; L'Homme avoit porté les mains sur ce qui lui étoit défendu; en réparation de cette faute énorme, il se prive de ce qu'il trouve de plus beau dans les fruits de ses soins; le raport des Plantes qu'il cultive & la Vie des Animaux qu'il nourrit. En même tems il fait dans ces Sacrifices un aveu solennel de ce qu'il a mérité & de la grace que Dieu lui fait de lui conserver une Vie qu'il est digne de perdre. A cette occasion permettez moi un retour sur Mr. *De Silhouette*, qui n'approuvant peut-être pas plus que moi ces Assemblies saintes d'Hommes & de Bêtes s'en

s'en prévaut pour enchérir sur ce Tableau par une Scène des plus ridicules. Il s'adresse sérieusement à moi come à un Ignorant, qui a oublié ses Psaumes & qu'il me remet devant les yeux avec une naïveté affectée, come s'adressant à un pauvre Idiot : Il faudroit donc pour autoriser par de tels Passages, ces Assemblées dont je n'approuve pas l'idée, suposer qu'avec les Oiseaux & les Animaux terrestres, les Poissons y fussent aussi, & que les Etoiles descendissent du Ciel pour se joindre aux instructions que les Forêts y font entendre.

C'est nous qui devons nous faire un devoir de nous instruire, à la vüe de tout ce qui nous environne, & de leur prêter nôtre voix, en nous répétant à nous même, come de leur part, les instructions & les encouragemens que nous en tirons, toutes les fois que nous nous apliquons à les regarder come les Ouvrages de nôtre Créateur, qui nous annoncent sa Puissance dans leur grandeur, son Intelligence infinie dans leur variété, sa Sageffe dans leurs constructions, ses Graces dans leur beauté, & sa Bonté dans leur usages : Car ce n'est pas pour lui, c'est pour nous qu'il a rempli l'Univers de tant de merveilles & qu'il les rend si brillantes à nos yeux. C'est donc pour nous mêmes que nous invitons les

par-

parties de l'Univers qui ne se connoissent point, à continuer de nous fournir Matière à des Réflexions si instructives & si ravissantes. Mr. *De Silhouette*, au lieu de cela paroît scandalisé de ma bêtise, qui se méprend grossièrement dans l'interprétation d'un langage dont un Poëte sacré s'est servi, & dans lequel une infinité d'autres Poëtes ont exprimé leurs sentimens & se sont animés par des suppositions semblables.

Lorsque sur la fin de son Poëme Mr. *Pope* s'adresse aux Homes avec un ton d'autorité & leur ordonne d'achever leur Course, tranquille sur l'avenir, bien assuré qu'il tournera heureusement pour eux; cette Leçon aparente de sécurité, expliquée par la même Clef, va à condamner les Homes, dont le grand nombre est dans une telle sécurité; ils s'y affermissent les uns les autres sur les plus legers fondemens, & ils sont pleins de crédulité pour quiconque les flatte là dessus. L'idée d'un Home grave qui leur fait impérieusement une Leçon, ou ils ne se plaisent que trop, est un personnage qui révolte, & plus son discours est sérieux, plus il est propre à éfraier les Homes sur leur facilité à se flater dans un sujet d'une si grande importance.

Le désordre & l'obscurité avec laquelle Mr. *Pope* s'énonce; l'Espérance, la Foi, & la

Cha-

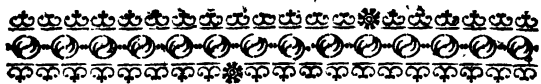
Charité, est encore un juste portrait de la facilité des Homes à se paier de mots sur des Matières, où ils pourroient tirer de la Révélation des Lumières sûres & dignes de toute leur atention.

On fait que les Chrétiens sont divisés en diverses Comunions, dont chacune croit que celle dont les idées ou le langage présentent quelque chose de différent de ce qu'on aime à croire, sont en chemin de damnation. Il est dans chacune de ces Comunions, des Persones charitables, qui sans revoquer les Arrêts toudroians, auxquels on les exhorte come à une espèce de mérite, se persuadent que les Persones à qui ils veulent du bien & qui sont Membres de Comunions différentes seront converties à l'article de la mort, par une grace singulière, qui leur infusera le don de la Foi qui leur manquoit. Cette imagination peu raisonnable & qui se trouve même autorisée par des Theologiens; ces Idées ont parû à Mr. *Pope* dignes d'être relevées dans son Poëme.

Mr. *De Silhouette* ne paroît pas extrêmement Ami des Théologiens & de leurs manières impérieuses, il me paroît avoir voulu se divertir en citant les paroles d'un Home qui ne s'est non seulement pas fait estimer par ses hauteurs, mais qui s'est
mè-

même attiré des refus mortifiants. Ce Théologien est introduit peu content qu'on réfute Mr. *De Croufaz*, si on ne le fait d'une manière flétrissante. Peut-être Mr. *De Croufaz* s'est il attiré son indignation, pour n'avoir pas approuvé les duretés dont on use dans les Collèges sur les Ecoliers. Il est un Pais où ces durs traitements paroissent incroyables, & dans lequel les Magistrats se firent un devoir, il y a quelques années, de prendre sous leur protection un Elève d'une qualité distinguée, sur lequel un Gouverneur faisoit pleuvoir de tems en tems des coups inhumains.





NOUVELLES LITÉRAIRES

L A U S A N N E.

MR. *David Louis Vulliamoz*, de *Lausanne* ne propose de donner par souscription, *Ph. Reinh. Vitriarii, Jurisconsulti, & Antecessoris Ordinarii, Institutiones Juris Naturæ & Gentium, In usum Serenissimi Principis, Christian. Ludovici, Marchionis Brandenburgici &c. &c. Ad Methodum Hugonis Grotii, in Opere suo de Jure Belli & Pacis conscriptæ, & justæ à Johanne Jacobo Vitriario. Recensuit & novè edidit, cum Notis, David Ludovicus Vullyamozius, Lausannensis, accedit; ut in Editione Lugd. Batavorum Anni 1719. Johannis Francisci Budæi, Historia Juris Naturalis, ut & Synopsis Juris Naturalis & Gentium, juxta disciplinam Hebræorum.* C'est un Abrégé du grand Ouvrage Latin de *Grotius*, du Droit de la Guerre & de la Paix, dont il n'a donné aucun Abrégé. Ce petit Ouvrage sera in quarto en beau papier colé, & est Caractères conformes au Projet. Le prix pour ceux qui souscriront entre ci & le 1. Septembre 1744. est de *Quinze batz*,
dont

dont Dix païables en souscrivant, & les Cinq batz restants en retirant l'Exemplaire, après lequel tems, on ne l'aura plus au même prix. On pourra souscrire, à Berne chez Mrs. *Gottschall & Comp.* à Zurich chez Mrs. *Orell & C.* à Bâle chez Mrs. *Thurneyssen*, à Genève chez Mrs. *Cramer & Philibert*, à Neuchâtel chez Mr. *Bovue*, à Lausanne, chez Mrs. *Marc Michel Bousquet & Comp.* chez qui on trouvera le Projet de Souscription.

MRs. *Bousquet & Comp.* Libraires à Lausanne & à Genève impriment actuellement: *Abrégé de l'Histoire ancienne de Mr. ROLLIN, par Mr. l'Abé TAILLIÉ, Prêtre; avec les Figures & Indices nécessaires, divisé en IV. Tomes 8vo.*

Le célèbre Mr. ROLLIN, qui a enrichi la République des Lettres de cet excellent Ouvrage, auroit souhaité qu'en faveur de la Jeunesse, pour laquelle il avoit écrit principalement, quelqu'un se fut chargé d'en donner un Abrégé qui renfermât les Faits les plus intéressans de cette belle Histoire & les Endroits les plus beaux & les plus propres à former l'Esprit & le Cœur. Il s'en étoit ouvert en particulier à Mr. l'Abé *Taillié*, & il lui avoit tracé pour ainsi dire, peu de jours avant sa mort, le Plan de

l'Abrégé dont il s'agit ici. Outre l'utilité que la Jeunesse retirera de cet Abrégé, il y a une infinité de Persones, qui ne pouvant suffire à des Lectures de longue haleine, & d'autres rebutés par le prix d'un Ouvrage qui renferme 14. Volumes, seront charmés de trouver à meilleur compte, & rassemblé en IV. Tomes tout ce qu'il y a de plus essentiel & de plus important dans la grande Histoire de Mr. Rollin, tant pour les Faits que pour les Réflexions.

Ce sont ces motifs qui ont engagé l'Auteur à travailler à cet Abrégé, & à le donner au Public. Il s'est éforcé de conserver les phrases, les tours des périodes, & jusqu'aux expressions mêmes de Mr. Rollin, autant qu'il a été possible; de sorte qu'on trouvera peu de différence entre l'Abrégé & l'Histoire. On a simplement retranché les Faits peu interessans, & les répétitions assés fréquentes, & resserré dans leur juste étendue les Réflexions trop longues. On a profité aussi des lumières du Public, pour corriger quelques fautes qui étoient échappées à la diligence du Savant Auteur.

L'Abréviateur a crû devoir toucher quelque chose à la méthode. On a par exemple placé ce qui regarde la Sicile à la suite de l'Histoire de Carthage, come sa place naturelle. Pour ne pas interrompre le fil de
l'His

L'Histoire, on a traité de suite ce qui regarde les Mœurs & la Religion des Perses & des Grecs. Des quatre Empires qui se formèrent des débris de celui d'*Alexandre*, on en a fait quatre Histoires séparées & traitées l'une après l'autre, pour répandre plus de netteté dans la Narration & moins de confusion dans l'Esprit du Lecteur. En un mot on n'a rien oublié pour doner à cet Abrégé la clarté, la solidité, & tout ce qu'on a pû imaginer de plus propre à le rendre utile & agréable, afin de mettre le Lecteur en état de pouvoir se passer de la grande Histoire,

B A L E.

ON vient d'imprimer ici chez les *Héritiers de J. Pistorius* un excellent Traité sur la Comunion, par M. OSTERVALLD, Pasteur de l'Eglise Françoisse de cette Ville. Il est intitulé, *Les Devoirs des Communians*, & renferme 340. Pages in 8vo gros Caractères, sans y comprendre l'Épître Dédicatoire, la Préface & la Table des Matières.

L'Épître Dédicatoire, que l'Auteur adresse à M. OSTERVALLD, son Père Pasteur de l'Eglise de Neuchâtel, est très touchante & remplie des plus beaux sentimens.

Le Cœur y parle, lors que ce digne Fils d'un si illustre Père lui exprime la reconnoissance dont il est pénétré, pour ses *Bontez redoublées, ses Instructions, ses Avis, sa Direction, ses Saintes Prières &c*; & lors qu'il louë & bénit le Seigneur des faveurs dont il le comble dans un âge très avancé. *Vous travaillez actuellement*, lui dit-il, *autant & peut-être plus que vous ne l'avez fait de votre Vie, & cela toujours avec facilité, avec joie, & avec sérénité. Vous ne vous contentés pas de remplir régulièrement les fonctions de Votre St. Emploi, vous continuez encore vos Leçons, & vous donnez vos soins à des Ouvrages, qui ont pour but l'Edification de l'Eglise en général, & en particulier celle du Troupeau que le Seigneur vous a confié depuis près de 60. Ans.*

L'Eglise de Neuchâtel, qui conoit toute l'étendue, tout le prix des soins infatigables, & des travaux sans exemple de son cher & vénérable Pasteur, & qui en ressent les plus heureux fruits, trouvera qu'ils sont exprimés ici très imparfaitement & avec la modestie d'un Fils. Mais cette Eglise unira toujours ses Vœux à ceux du respectable Pasteur de Bâle, & à tant de Personnes pieuses, pour demander à Dieu, qu'il conserve encore long tems son Illustre Père, & pour nous servir de ses termes; *qu'il*

renouvelle sa Vieillesse & ses forces ; qu'il le soutienne dans ses travaux ; qu'il le protège précieusement , & qu'en répandant sur lui ses faveurs les plus riches , il remplisse par là les souhaits les plus doux de son Eglise & de sa Famille !

Une Epître Dédicatoire de ce genre étant allés extraordinaire , nous avons crû devoir nous y arrêter un moment. Donons présentement une idée de l'Ouvrage même.

L'Auteur dit lui même dans la Préface ; qu'il s'est étudié à la clarté , à la simplicité & à la briéveté. Il s'est borné à ce qui est le plus essentiel dans une Matière aussi importante. Dans cette vûe , il a écarté toute Controverse. A ce sujet , il fait une Réflexion bien naturelle & bien judicieuse : *Ce n'est pas , dit il , de quoi il s'agit , (de la Controverse) lors que l'on veut comunier ; d'ailleurs on réfute l'Erreur en proposant solidement la Vérité.*

Mr. *Ostervald* comence son Traité par l'Examen de l'Institution de la Ste Cène. Il en done une juste idée , & fait en même tems sentir toute l'importance de cette Divine Cérémonie.

Il divise ensuite son Ouvrage en IV. Sections.

La 1^{ere} roule sur l'Examen que chaque Comuniant doit faire de soi même , pour se disposer à recevoir le St. Sacrement. On fait conoitre la nature de cet Examen , sur

quoi il doit rouler, & ce qu'il faut faire quand la Conscience est embarassée. On prouve la nécessité de cet Examen, & on répond à quelques Exceptions, que plusieurs apportent, pour s'en dispenser.

La II. Section marque les Dispositions générales nécessaires à un vrai Comuniant, renfermées sous ces deux principales, la Foi, & la Repentance.

Dans la III. on parle des Mouvements particuliers dont l'Âme doit être remplie lorsqu'on va recevoir le St. Sacrement. Il faut être animé d'une vive & ardente Reconnaissance, & pénétré de l'infinie Miséricorde de Dieu dans le Don de son Fils; avoir un grand Amour pour le Sauveur, une sincère Charité pour tous les Hommes, & une profonde Humilité; & on doit se consacrer entièrement & pour toujours à Dieu. Cette Section est terminée par d'excellentes Réflexions sur la nature des Prières que l'on doit adresser à Dieu, en s'approchant de la Ste Comunion.

Dans la IV. Section, on indique les Devoirs qu'il faut remplir d'abord après la Communion, & qui sont, la Prière, la Lecture, les Entretiens pieux, & les Oeuvres de Piété & de Charité. On parle après cela des Devoirs que la Communion impose pour toute la Vie, réduits sous ces deux principaux: D'examiner fréquemment la

Conscience ; & de travailler courageusement & sans délai à réformer la Vie. Cette Section finit par des Conseils très importants pour s'afermir dans la Pieté.

Enfin on a ajouté des Formulaires de Prières très édifiantes & très convenables, pour les différens états dans lesquels les Communians peuvent se rencontrer. On y trouve aussi les Lectures de l'Ecriture Ste que l'on peut faire dans chaque Comunion.

En général cet Ouvrage est écrit avec beaucoup d'ordre, de netteté, de solidité & d'onction. On y remarque une main de Maître, qui traite son Sujet avec une majestueuse simplicité, & avec une persuasion si douce & si forte, qu'elle ne peut que faire la plus vive impression sur tous ceux qui chercheront leur Instruction & leur Edification dans ce Livre.

On trouve cet Ouvrage chez Mr. Boive, Libraire à Neuchâtel.

LEs Demoiselles *Girardeau & Comp.* Marchandes à Genève, donent avis, qu'on trouve chez elles seules, le *Véritable Nectar des Francs Maçons*, que vient d'inventer le Frère ****, de Montpellier: Ce Nectar, qui fait déjà les délices des meilleures Tables, est d'une parfaite couleur d'Or, dans des Bouteilles d'environ Demi Pot, cachetées en Cire rouge, du Cachet du Frère, qui l'a

inventé

inventé. Son prix est de 25. Sols Argent courant de Genève. Comme ce Nectar ne manquera pas d'être contrefait, & qu'on n'en pourra imiter tout au plus, que l'Etiquette, le Cachet, & peut-être la Couleur, sans pouvoir réussir dans le goût, les Persones, qui souhaiteront d'avoir le véritable, sont priées de s'adresser en droiture aux Demoiselles Girardeau, en leur écrivant *francò*.



La Lettre O & le Mot OEUF sont l'Explication des deux Enigmes du Mois de MARS.



T A B L E.

L Lettre sur le Cuke des Dieux Etrangers à Rome.	307
Considérations sur le Luxe.	340
Lettre à l'occasion du Dialogue entre Jules César & Guillaume Tell.	360
Dialogue entre Jules Cesar & Guill. Tell.	367
Ode tirée du Psaume 136 sur la Captivité.	380
Suite des Elaircissemens de Mr. De Croufaz au sujet de Mr. Pope	382
Abrégé du Droit de la Guerre & de la Paix de Grotius.	398
Abrégé de l'Histoire Ancienne de M. Rollin.	599
Les Devoirs des Comuniars par M. Ostervald de Bâle.	401

R R A T A du Mois de Mars.

Page 4. Et un Maître &c. lisés, Non un
 Page 5. Les quatre Ligne contiennent, lisés, constituent.





